



politique
de la ville
stadsbeleid
.brussels 

POLITIQUE DE LA VILLE 2021- 2025

ANDERLECHT / DIAGNOSTIC



Table des matières

Chapitre 1 : la commune d'Anderlecht

1. Le territoire
2. Les quartiers
3. Les entités
 - 3.1 Cureghem et la zone du canal
 - 3.2 Le centre de la commune
 - 3.3 Erasme et Neerpede
4. La ZRU

Chapitre 2 : les données statistiques

1. Population
 - 1.1 Densité de population
 - 1.2. Nationalité
 - 1.3. Primo-arrivants
 - 1.4. Typologie des ménages et mobilité résidentielle
 - 1.5. Mobilité/Sédentarité
2. Emploi et revenus
3. Commerces
4. Santé
 - 4.1. Santé ressentie et santé mentale
 - 4.2. Sans-abris
 - 4.3. Epicerie sociale
5. Morphologie du bâti
6. Infrastructures
 - 6.1 L'offre culturelle et la vie associative
 - 6.2 Infrastructures sportives
7. Espace public
 - 7.1 Espaces publics et voiries
 - 7.2 Espaces verts
 - 7.3 Plan Good Move
 - 7.4 Eau
 - 7.5 Propreté
 - 7.6 Qualités environnementales
 - 7.7 Dimension énergétique
8. Petite enfance
9. Logement
 - 9.1 Logements sociaux
 - 9.2 Opérations immobilières

Chapitre 3 : Revitalisation Urbaine

- 3.1 Les Contrats de Quartier / projets Beliris
- 3.2 Principaux enjeux
- 3.3 Enjeux prioritaires
- 3.4 Vision et transition vers une commune durable
- 3.5 Participation
- 3.6 Soutien de projets urbains

Chapitre 4 : Conclusions

- 4.1 Enjeux du diagnostic
- 4.2 Objectifs
- 4.3 Lien entre enjeux et objectifs
- 4.4 Priorités de la commune
- 4.5 Choix des secteurs
- 4.6 Brève présentation des projets

Conclusion

Sources

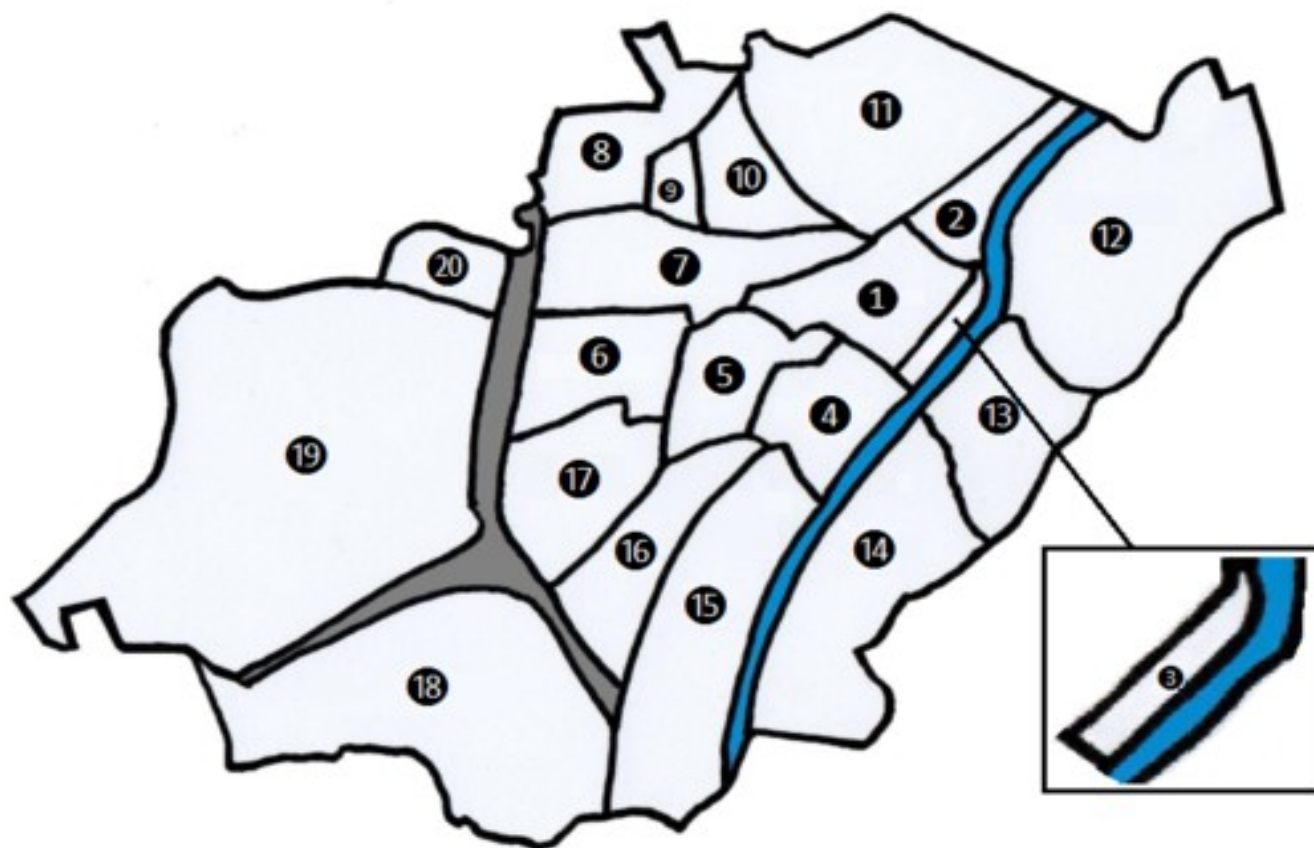
Chapitre 1 : La commune d'Anderlecht

1. Le territoire

La commune d'Anderlecht est située à l'ouest de la Région de Bruxelles-Capitale, elle a une superficie de 17,7 km et englobe 11% du territoire régional.



2. Les quartiers



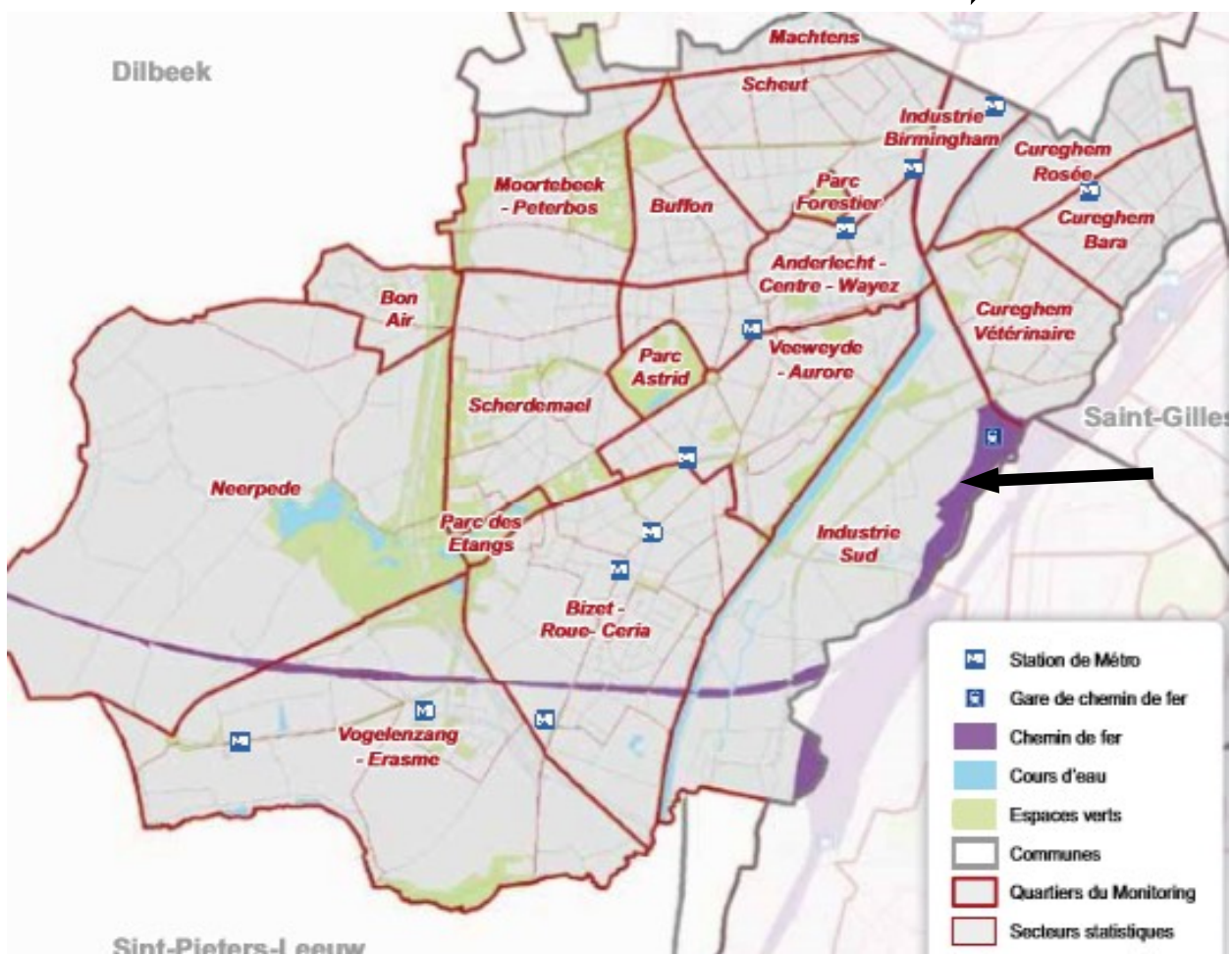
Les 20 quartiers d'Anderlecht

- | | |
|-----------------|-------------------------|
| 1. Centre | 13. Petite île |
| 2. Birmingham | 14. Zoning industriel |
| 3. Biestebroeck | 15. La Roue |
| 4. Veeweyde | 16. Trèfles |
| 5. Meir | 17. Quartier des étangs |
| 6. Scherdemael | 18. Vogelenzang |
| 7. Broeck | 19. Neerpède |
| 8. Moortebeek | 20. Bon air |
| 9. Peterbos | |
| 10. Scheutveld | |
| 11. Scheut | |
| 12. Cureghem | |

La commune d'Anderlecht compte 20 quartiers (cfr. carte ci-dessus, source IBSA) dont deux correspondent à de grandes zones industrielles (Industrie Sud et Industrie Birmingham) et trois à des parcs (cfr. cartes ci-dessous). Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes (c'est le cas des quartiers Moortebeek-Peterbos, Machtens, Cureghem Rosée, Cureghem et Industrie Sud), ce qui souligne la continuité du bâti urbain. L'extrémité sud-est de la commune, entre le canal et Forest n'est quasiment pas habitée, car occupée essentiellement par des espaces industriels et ferroviaires.

Ce caractère industriel marque tout l'est de la commune le long du canal, et ce, même dans les quartiers plus densément peuplés (Abattoirs, Birmingham, Cureghem), qui sont aussi les plus anciennement industrialisés.

Zone industrielle (industrie Birmingham et industrie Sud)

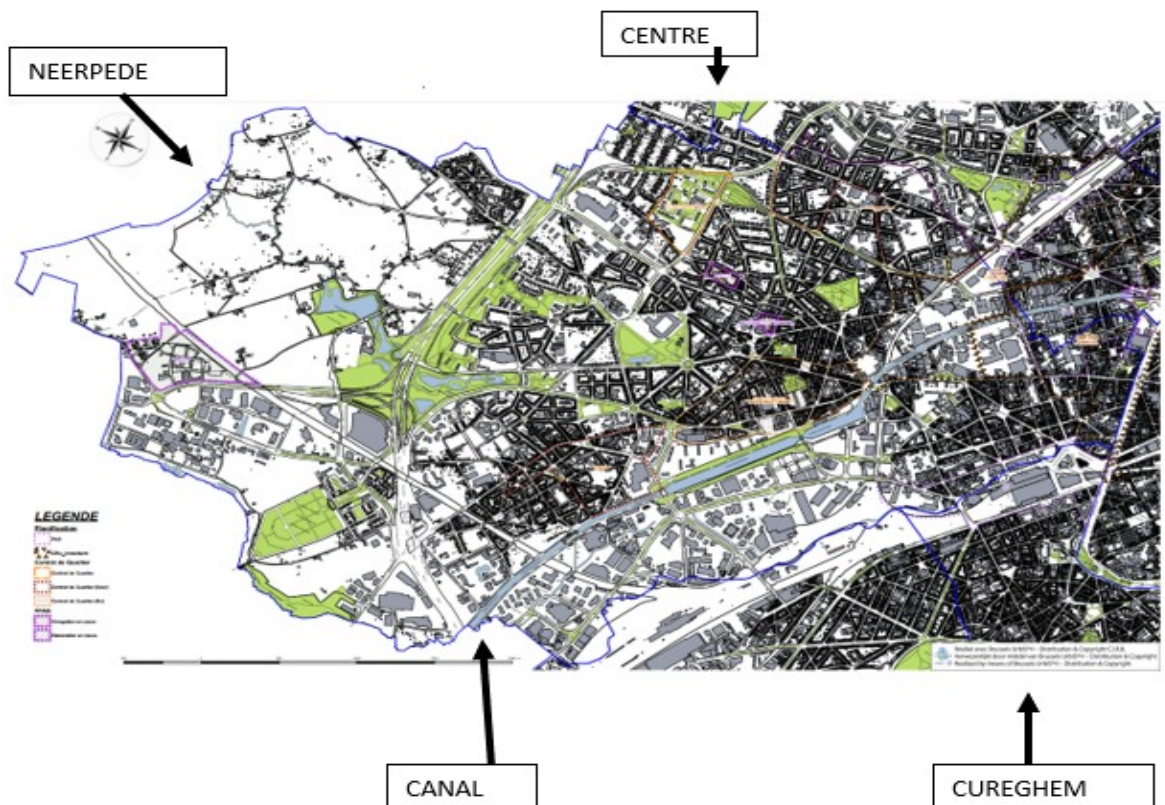


3. Les entités

Sur le plan paysager et urbanistique, la commune d'Anderlecht peut être divisée, d'est en ouest, en trois entités : la zone du canal, le centre de la commune, et Neerpède-Erasme (cfr. carte). A noter toutefois qu'au sein de ces entités, certains quartiers dans lesquels se concentrent des logements sociaux se distinguent de leur environnement global.

Carte les 3 entités (Cureghem, le Centre et Neerpède)





3.1 Cureghem et la zone du canal

A l'est de la commune, Cureghem est délimité par la petite ceinture, la Gare du Midi, le Molenbeek historique et le Square Vandervelde. Cette partie de la commune appartient à la ceinture urbaine déjà bâtie à la fin du 19^{ème} siècle et se caractérise par une densité de population très élevée (20.720 habitants/km² à Cureghem Bara).

C'est dans cette zone que l'urbanisation d'Anderlecht a commencé à l'époque de l'indépendance de la Belgique, en lien direct avec le canal de Charleroi et le développement du chemin de fer à Bruxelles. C'est là qu'ont pris place les usines et les quartiers ouvriers. Les logements sont anciens, souvent aménagés en immeubles de rapport. Les espaces verts accessibles au public y sont rares.

Depuis le début des années 1990, beaucoup de rénovations et de nouveaux projets de construction ont été lancés dans cette zone, notamment dans le cadre des contrats de quartier (associant commune et Région) ou des fonds fédéraux (Beliris).

Les développements associés à la Gare du Midi ont profondément modifié l'aspect de l'extrémité orientale de la commune. Depuis 1997, douze contrats de quartier ont été lancés, dont la moitié à Cureghem. Sur les douze, trois sont encore en cours en 2020 (Biestebroeck, Peterbos et Bizet). Dans le cadre des contrats de quartier, des investissements ont été réalisés essentiellement dans l'espace public, les infrastructures sociales, le logement et, dans une moindre mesure, dans le tissu économique et social.

Plusieurs quartiers de la zone du canal sont appelés à évoluer fortement au cours des prochaines années. Dans le quartier de la rue Heyvaert, la commune et la Région souhaitent le déménagement du commerce de voitures d'occasion vers la zone du port dans le nord-est de la Région afin de libérer l'espace pour des activités économiques plus diversifiées et pour la production de logements mixtes.

Dans le cadre de la ZEMU (Zones d'Entreprises en Milieu Urbain), la commune planifie également avec la Région ainsi que des acteurs privés une réurbanisation et une densification du quartier industriel le long du quai Biestebroek. L'objectif de l'opération est de réorganiser la cohabitation du logement, de résidences services, d'entreprises, de commerces et le renforcement du canal comme axe de mobilité douce.

Le centre d'entreprises et culturel-éducatif Port Sud, récemment ouvert, doit ensuite être relié au nouveau site de l'Abattoir afin de créer un nouveau noyau d'identité locale dans la commune.

Dans un avenir proche, la reconversion du site de l'ancienne école vétérinaire (habitat et centre d'entreprises) devrait se finaliser.

3.2 Le centre de la commune

La partie centrale du territoire communal, située entre la zone du canal et le Ring, s'organise autour de Saint-Guidon et la rue Wayez, cœur historique de la commune.

La densité de population y est élevée. Les paysages résidentiels y sont très variés : survivances villageoises, maisons bourgeoises de la fin du 19ème siècle et du début du 20ème autour de Saint-Guidon, maisons et immeubles de l'entre-deux-guerres (Art Deco), immeubles de rapport et habitat individuel (notamment en maisons bel-étage) des années 1950 et 1960 dans l'essentiel de l'espace compris entre les chaussées de Ninove et de Mons, habitat en hauteur constituant de grands ensembles aussi bien destinés à l'habitat social (Peterbos) qu'aux classes moyennes (Marius Renard). Cette zone présente de nombreux espaces verts ce qui contribue au maillage vert et bleu de la Région.

Dans le centre, la rue Wayez fait l'objet de beaucoup d'attention en vue d'accompagner son évolution commerciale, qui doit aujourd'hui se repositionner face à une offre importante et diversifiée dans le reste de la commune : Westland shopping center, Cora, grandes surfaces périphériques sur la chaussée de Mons (IKEA, Brico Plan-it), mais aussi le marché des abattoirs. Le projet de reconversion du Stade Constant Vandenstock, de ses environs et des parkings à proximité, est actuellement à l'étude.

3.3 Erasme et Neerpede

A l'extrémité ouest, Neerpede et les environs de l'Hôpital Erasme constituent la partie de la commune située en dehors du Ring. Cette zone présente un aspect contrasté avec un habitat dispersé (280 habitants/km² à Neerpede et 750 habitants/km² au Vogelenzang-Erasme) mêlant l'espace rural, constructions de type périurbain et cités jardins. Sa partie sud est marquée par le développement du campus biomédical de l'Université Libre de Bruxelles, de parcs d'activités économiques ainsi que de développements résidentiels récents.

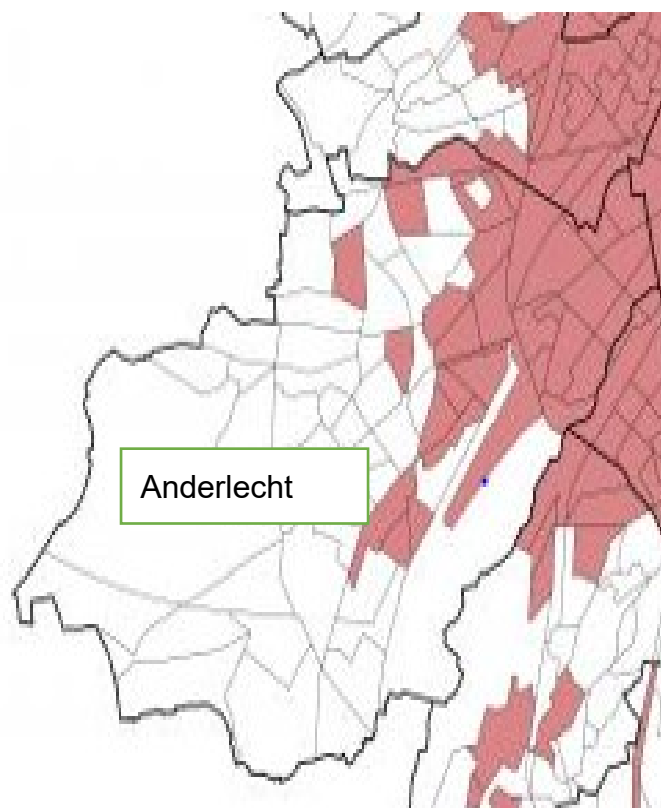
L'expansion de l'hôpital Erasme représente l'un des grands projets urbains dans la commune, tout comme la production de plus de 1 300 unités d'habitation à proximité du Campus. Ces développements s'inscrivent dans la continuité de ceux qui touchent l'ouest de la commune à l'intérieur du Ring autour de la chaussée de Mons (logements, nouvelle école) et du campus du CERIA (notamment de nouvelles résidences d'étudiants par CITYDEV).

Tableau taille et densité des ménages

Quartiers ZRU 2020	Taille moyenne des ménages privés (2019)	Densité des ménages privés (ménages/km²) (2019)
Cureghem Bara	2,39	8.647,02
Cureghem Vétérinaire	2,42	6.022,46
Cureghem Rosée	2,52	3.472,69
Veeweyde - Aurore	2,23	7.851,40
Bizet - Roue- Ceria	2,41	3.474,32
Anderlecht - Centre - Wayez	2,34	8.465,30
Scheut	2,52	5.590,81
Moortebeek - Peterbos	2,32	3.660,72
Machtens	2,32	7.209,14
Moyenne des territoires affichés	2,36	5.726,77
Moyenne régionale	2,17	3.393,94

4. La ZRU, les secteurs concernés et les objectifs de la ZRU

Carte des 25 secteurs statistiques sur Anderlecht



Conditions périmètre de la ZRU 2020

Pour la détermination du périmètre de la Zone de Revitalisation Urbaine, le gouvernement prend en compte au minimum, les trois conditions suivantes :

- 1/ un revenu médian inférieur au revenu médian régional (19.072 €) ;
- 2/ un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale (21,31%) ;
- 3/ une densité de population supérieure à la moyenne régionale (7380,23 habitants/km²).

Au total, la commune d'Anderlecht compte 25 secteurs statistiques qui présentent un cumul des trois critères socio-économiques.

Les 25 secteurs statistiques sur la commune d'Anderlecht qui font partie de la ZRU 2020 sont situés au sein de 9 quartiers :

QUARTIERS ZRU 2020	SECTEURS ZRU 2020
Scheut	Agrafe-Norbert Gille
Scheut	Scheut-De Smet
Scheut	Scheut-Est
Cureghem-Bara	Brogniez-Nord
Cureghem-Bara	Brogniez-Sud
Cureghem-Bara	Conseil-Nord
Cureghem-Bara	Conseil-Sud
Cureghem-Vétérinaire	Goujons
Cureghem-Vétérinaire	Albert I immeubles
Cureghem-Vétérinaire	Révision-Nord
Cureghem-Vétérinaire	Albert I quartier
Cureghem-Vétérinaire	Révision-Sud
Wayez-Centre	Kleinmolen
Wayez-Centre	Résistance
Wayez-Centre	Linde-Est
Wayez-Centre	Wayez
Wayez-Centre	Minimes
Moortebeek-Peterbos	Peterbos
Bizet-Roue-Ceria	Roue
Machtens	Ossegem
Veeweyde-Aurore	Rauter-Nord
Veeweyde-Aurore	Biestebroeck
Veeweyde-Aurore	Rauter-Sud
Cureghem-Rosée	Rosée-Est
Cureghem-Rosée	Rosée-Ouest

ZRU 2020

Les indices en application ZRU 2020

Le projet de la ZRU 2020 s'établit selon le principe de base : cumul des 3 critères socioéconomiques dans une zone principale continue.

Les secteurs statistiques qui ne remplissent pas les 3 conditions cumulatives mentionnées ci-dessus sont exclus de la ZRU 2020.

Concernant Anderlecht, les secteurs des Abattoirs, Birmingham, Deux Gares, Petite île rive droite, Walcourt sont exclus de la ZRU 2020.

Par contre, dans la ZRU 2020, il faut y adjoindre les secteurs statistiques isolés qui ont une part des conditions socioéconomiques semblables à celles de la zone principale et d'autre part un éloignement géographique très faible par rapport à la zone continue principale.

Il faut également y adjoindre les territoires spécifiques qui sont des territoires qui jouxtent la zone principale.

Il est également possible que des secteurs statistiques qui remplissent seulement deux des trois conditions cumulatives soient inclus dans la ZRU 2020 à condition de ne pas dépasser 5 % par rapport à la médiane ou la moyenne régionale.

A titre de comparaison, la ZRU de la commune d'Anderlecht comptait 26 secteurs en 2016 et 25 secteurs en 2020.

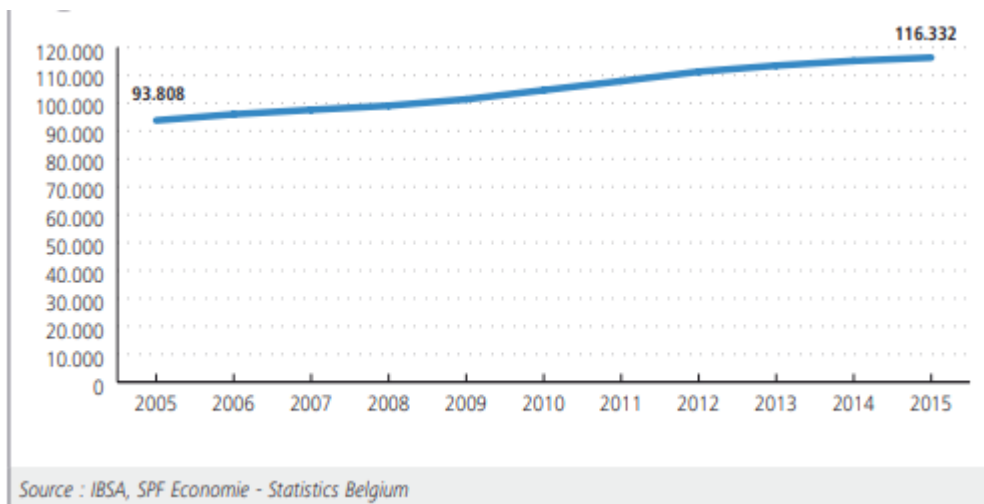
Chapitre 2 : données statistiques

1. Population

1.1 Densité de population

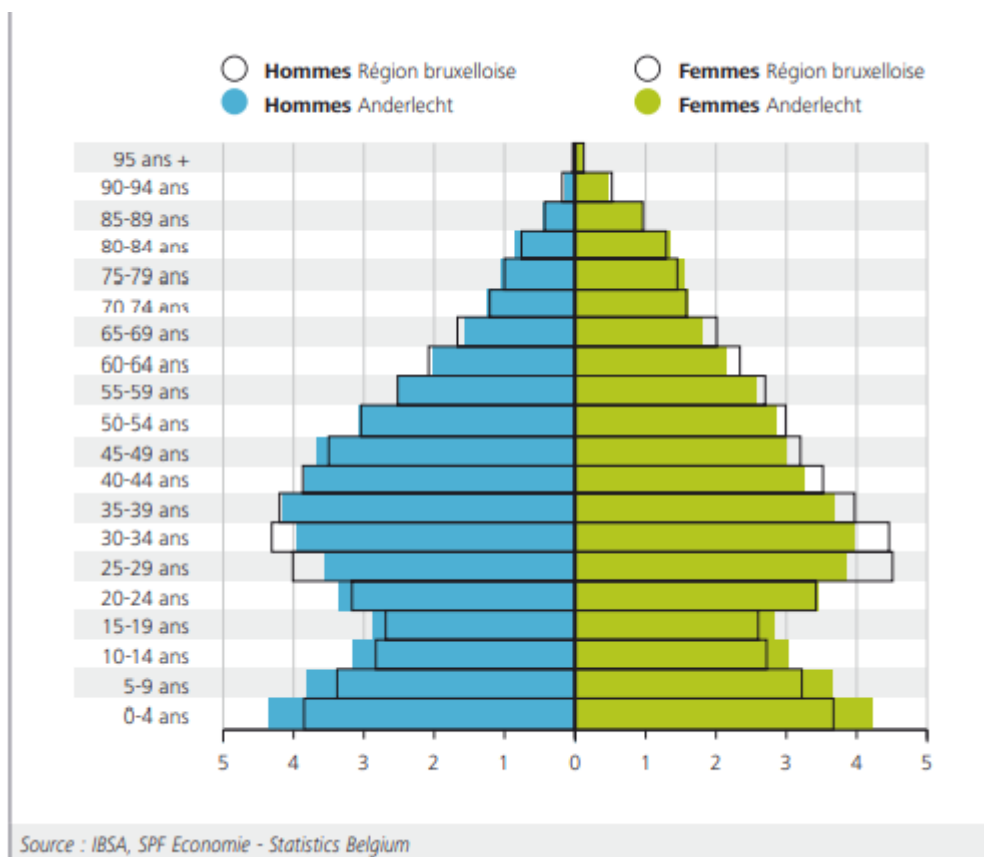
La population de la commune d'Anderlecht a augmenté de manière ininterrompue depuis le milieu du 19ème siècle jusqu'en 1969, année où elle culmine à plus de 100.000 habitants. La légère diminution de population qui caractérise le dernier quart du 20ème siècle est aujourd'hui largement résorbée par la croissance observée depuis 1997. De 2005 à 2019, la population anderlechtoise a augmenté de 27 % - soit un rythme nettement plus élevé qu'à l'échelle régionale - pour atteindre 120.887 habitants en 2020. Cela représente près de 10 % de l'ensemble de la population régionale.

Graphique évolution de la population à Anderlecht (2005-2015) :



S'il y a quinze ans, en 2005, la commune affichait une structure d'âge globalement plus âgée que la moyenne régionale, cela n'est plus le cas actuellement. La commune a en effet connu un rajeunissement important de la population. En 2020, plus d'un quart de la population est âgée de moins de 18 ans.

Graphique pyramide des âges



La population jeune se concentre dans les quartiers de l'est, du centre-est et du nord de la commune, là où la population issue de l'immigration est plus importante, alors que les personnes âgées sont localisées essentiellement dans l'ouest (voir carte ci-dessous).

Les ménages d'une personne sont proportionnellement moins nombreux à Anderlecht que dans la Région tandis que les familles nombreuses y sont nettement surreprésentées.

Nombre d'habitants ensemble des 9 quartiers de la ZRU 2020 (année 2006): 43.987 .

Tableau densité de population et surface des quartiers

Quartiers ZRU 2020	Densité de population (hab/km²) (2019)	Surface du quartier (km²) (2018)
Cureghem Bara	20.687,58	0,59142
Cureghem Vétérinaire	14.579,83	0,67182
Cureghem Rosée	8.738,20	0,68160
Veeweyde-Aurore	17.488,10	0,91524
Bizet - Roue- Ceria	8.475,68	1,78711
Anderlecht - Centre – Wayez	19.837,72	0,73027
Scheut	14.328,50	0,94315
Moortebeek-Peterbos	8.706,42	1,09459
Machtens	16.840,55	1,40404
Moyenne des territoires	13.642,27	0,97991
Moyenne régionale	7.440,85	

Tableau nombre habitants par secteur statistique

QUARTIERS ZRU 2020	SECTEURS ZRU 2020	Nombre habitants (2006)
Scheut	Agrafe-Norbert Gille	1556
Scheut	Scheut-De Smet	710
Scheut	Scheut-Est	1918
Cureghem-Bara	Brogniez-Nord	2672
Cureghem-Bara	Brogniez-Sud	906
Cureghem-Bara	Conseil-Nord	4154
Cureghem-Bara	Conseil-Sud	1084
Cureghem-Vétérinaire	Goujons	1050
Cureghem-Vétérinaire	Albert I immeubles	879
Cureghem-Vétérinaire	Révision-Nord	3030
Cureghem-Vétérinaire	Albert I quartier	1573
Cureghem-Vétérinaire	Révision-Sud	1316
Wayez-Centre	Kleinmolen	2258
Wayez-Centre	Résistance	2541
Wayez-Centre	Linde-Est	1226
Wayez-Centre	Wayez	706
Wayez-Centre	Minimes	2635
Moortebeek-Peterbos	Peterbos	3002
Bizet-Roue-Ceria	Roue	496
Machtens	Ossegem	2651
Veeweyde-Aurore	Rauter-Nord	928
Veeweyde-Aurore	Biestebroeck	2418
Veeweyde-Aurore	Rauter-Sud	1660
Cureghem-Rosée	Rosée-Est	2051
Cureghem-Rosée	Rosée-Ouest	567
Total		43987

1.2 Nationalité

Les personnes de nationalité étrangère représentent près d'un tiers de la population (une proportion légèrement inférieure à celle de la Région), et résident surtout dans la partie est de la commune. Plus d'un tiers des étrangers sont issus de l'Europe des 15.

Les ressortissants d'Afrique du Nord et d'Afrique Subsaharienne sont surreprésentés au sein de la population de nationalité étrangère, tout comme les personnes issues des nouveaux Etats membres (UE-13). En particulier, le nombre de Roumains et de Polonais dans la commune a augmenté de façon très importante ces dix dernières années.

Il faut noter que, vu les différentes vagues migratoires passées et récentes la commune d'Anderlecht regroupe différentes communautés qui restent chacun dans leur coin. Le plus grand nombre de ces communautés se sont logés dans le quartier de Cureghem et les quartiers aux alentours.

Cet élément de « retranchement » ne facilite pas la cohésion sociale et augmente l'esprit communautaire. Cet esprit communautaire s'est probablement prononcé de façon plus forte ces dernières années. La cohabitation des communautés diverses peuvent créer des tensions qui sont plus ou moins visibles sur le territoire. La commune d'Anderlecht met tout en œuvre pour gérer cette diversité grandissante.

Tableau provenance des habitants

Quartiers ZRU 2020	Part des 15 Europe (%) 2019	Part nouveaux états membres UE (%) 2019	Part du reste de l'Europe (hors UE28) (%) 2019
Cureghem Bara	13,89	10,50	0,70
Cureghem Vétérinaire	11,04	9,87	0,45
Cureghem Rosée	8,21	6,40	0,96
Veeweyde-Aurore	11,15	12,47	0,87
Bizet - Roue-Ceria	10,83	8,23	0,79
Anderlecht - Centre - Wayez	9,78	11,42	0,92
Scheut	10,43	8,75	0,86
Moortebeek-Peterbos	7,24	3,75	0,56
Machtens	8,81	4,90	0,78
Moyenne des territoires	10,22	8,50	0,78
Moyenne régionale	15,85	7,23	0,97

Tableau provenance des habitants (suite)

Quartiers ZRU 2020	Part pays OCDE (hors EU, Turq, Am. Latine (%) 2019	Part Afrique du Nord (%) 2019	Part Afrique subsaharienne
Cureghem Bara	0,12	6,23	5,09
Cureghem Vétérinaire	0,02	7,27	5,46
Cureghem Rosée	0,22	7,07	8,13
Veeweyde-Aurore	0,07	4,29	2,29
Bizet - Roue-Ceria	0,06	2,92	2,03
Anderlecht - Centre - Wayez	0,09	6,07	2,80
Scheut	0,05	4,90	1,37
Moortebeek-Peterbos	0,08	4,54	1,76
Machtens	0,07	3,59	2,06
Moyenne des territoires	0,08	4,86	2,96
Moyenne régionale	0,64	3,35	2,28

Tableau proportion hommes/femmes

Quartiers ZRU 2020	Nombre de femmes (2018)	Nombre d'hommes (2018)
Cureghem Bara	5.702	6.612
Cureghem Vétérinaire	4.735	5.138
Cureghem Rosée	2.763	3.183
Veeweyde-Aurore	8.018	7.767
Bizet - Roue- Ceria	7.591	7.521
Anderlecht - Centre - Wayez	7.007	7.429
Scheut	6.742	6.599
Moortebeek-Peterbos	5.084	4.353
Machtens	12.209	10.973

L'âge moyen dans les quartiers de la ZRU est un peu inférieur par rapport à la moyenne régionale.

Quartiers ZRU 2020	Age moyen (2019)
Cureghem Bara	32,63
Cureghem Vétérinaire	33,75
Cureghem Rosée	32,31
Veeweyde-Aurore	36,89
Bizet - Roue- Ceria	36,65
Anderlecht - Centre – Wayez	34,24
Scheut	35,71
Moortebeek-Peterbos	39,78
Machtens	38,60
Moyenne des territoires	36,06
Moyenne régionale	37,52

Carte âge moyen (2019)

Âge moyen 2019 (année)

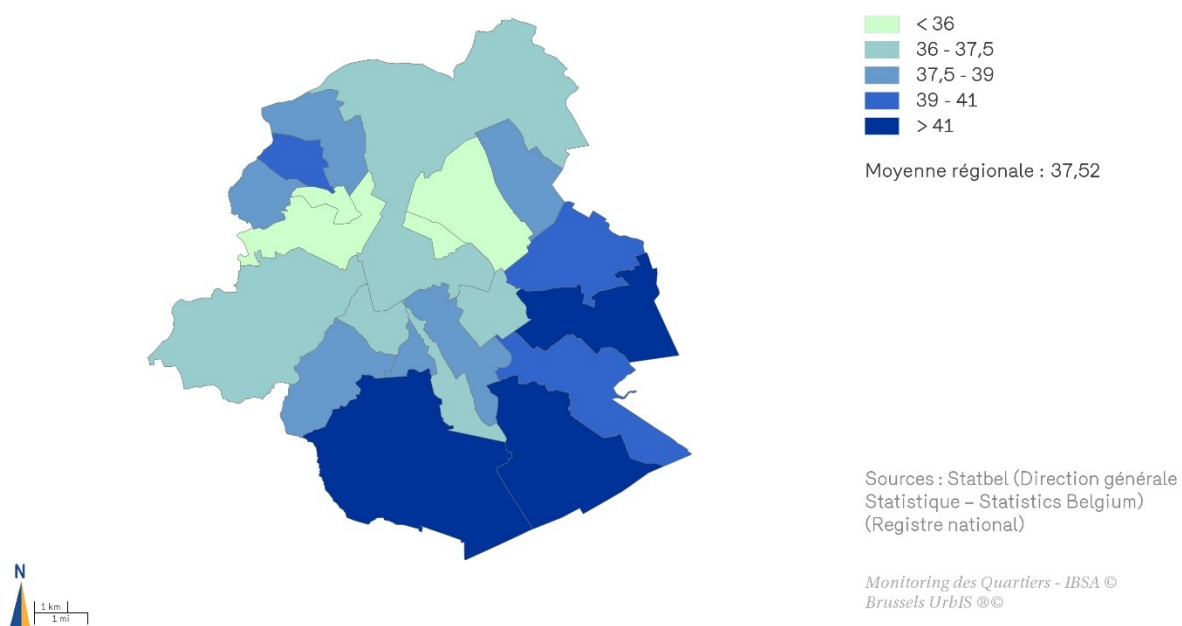


Tableau comparaison âge 18-29 ans / 65-79 ans

Il est à noter que la part des 18-29ans dans le périmètre de la ZRU est inférieure à la moyenne régionale tandis qu'on aurait pu croire que ce serait plutôt l'inverse.

La part des 65-79 ans dans la ZRU est également inférieure à la moyenne régionale.

Quartiers ZRU 2020	Part des 18-29 ans dans la population totale (%) (2019)	Part des 65-79 ans dans la population totale (%) (2019)
Cureghem Bara	17,74	4,93
Cureghem Vétérinaire	15,48	6,56
Cureghem Rosée	17,76	5,49
Veeweyde-Aurore	16,53	8,73
Bizet - Roue- Ceria	16,61	8,76
Anderlecht - Centre - Wayez	17,89	6,87
Scheut	16,24	7,62
Moortebeek-Peterbos	13,20	11,50
Machtens	13,23	11,83
Moyenne des territoires	15,86	8,49
Moyenne régionale	17,12	9,04

1.3 Primo-arrivants

Selon l'IBSA, le nombre de primo-arrivants au sens du décret COCOF (*séjourner légalement en Belgique depuis moins de trois ans et inscrite au registre des étrangers d'une commune de la région de Bruxelles-Capitale disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois*) était répartis, au 01/01/2016 comme suit :

Primo-arrivants Anderlecht	
UE	4.804
Reste de l'Europe	169
Reste de l'OCDE	18
Afrique subsaharienne	919
Afrique du Nord	841
Amérique Latine	177
Turquie	57
Autre	1.160
Total	8.145

Dans ces données on compte les personnes arrivées entre le 01/01/2013 et le 01/01/2016. ça fait environ 7% de la population anderlechtoise totale. A ces chiffres, il faut y rajouter un certain nombre de primo-arrivants (PA) venant de Syrie.

La répartition des PA sur le territoire d'Anderlecht est inégale. Le quartier de Cureghem à lui seul rassemble 1/3 des PA de la commune. Dans certains secteurs du quartier de Cureghem, la population PA représente parfois 37% de l'ensemble de la population du secteur et en général ces PA sont originaires de pays "du sud".

Concernant les initiatives prises par la commune, on peut mentionner les suivantes :

- Organisation en octobre 2017 d'une table-ronde avec des citoyens intitulée "*Quelle place pour les nouveaux anderlechtois*" qui a abouti à différentes recommandations qui ont été validées par le collège : créer des espaces de rencontres pour des personnes d'origines diverses qui valorisent la multiculturalité, pour partager des expériences; améliorer l'accueil et l'organisation, l'information pour les nouveaux arrivants et la formation du personnel (par des outils pour informer les nouveaux arrivants dès le premier contact); adapter les exigences administratives au bureau des étrangers par rapport au pays d'origine.
- Mise en place de la CRIPA (Cellule Relations Interculturelles et Primo-Arrivants) au sein du service Prévention depuis 2018. Dispositif visant (entre autres) à faciliter les contacts entre les usagers primo-arrivants et les institutions communales et CPAS avec la mise en place d'une médiation interculturelle.
- Création d'une asbl « Bureau d'Accueil Primo-Arrivants » . L'asbl est en train de développer des projets en faveur des primo-arrivants. Elle est présidée par l'échevin de la cohésion sociale.
- Organisation d'un dispositif au niveau du service enseignement avec le FLA (Français Langue d'Apprentissage) organisés dans plusieurs établissements sur la commune d'Anderlecht et l'organisation de FLE (Français Langue Etrangère) à l'école de promotion sociale Erasme sur Anderlecht. La "Maison des Voyageurs" au sein du service cohésion sociale accueille des associations qui viennent en aide aux primo-arrivants et valorise la diversité.

1.4 Typologie des ménages et mobilité résidentielle

La taille moyenne des ménages est de 2,36 personnes ce qui est un peu au-dessus de la moyenne régionale (2,17).

Quartiers ZRU 2020	Taille Moyenne des ménages privés (2019)	Densité des ménages privés (ménages/km) (2019)
Cureghem Bara	2,39	8.647,02
Cureghem Vétérinaire	2,42	6.022,46
Cureghem Rosée	2,52	3.472,69
Veeweyde – Aurore	2,23	7.851,40
Bizet - Roue- Ceria	2,41	3.474,32
Anderlecht - Centre – Wayez	2,34	8.465,30
Scheut	2,52	5.590,81
Moortebeek - Peterbos	2,32	2.660,72
Machtens	2,32	7.209,14
Moyenne des territoires affichés	2,36	5.726,77
Moyenne régionale	2,17	3393,94

1.5 Mobilité/Sédentarité

Le taux de mobilité a la tendance à être plus élevé dans les quartiers concernés par rapport à la moyenne régionale.

Quartiers ZRU 2020	Taux de mobilité (%) 2001-2006	Taux de sédentarité (%) 2001-2006
Cureghem Bara	88,88	54,18
Cureghem Vétérinaire	78,41	59,06
Cureghem Rosée	84,66	56,57
Veeweyde - Aurore	72,48	60,84
Bizet - Roue- Ceria	70,82	61,59
Anderlecht - Centre – Wayez	81,17	57,14
Scheut	73,72	59,86
Moortebeek - Peterbos	60,84	65,64
Machtens	71,12	61,36
Moyenne des territoires affichés	68,76	59,58
Moyenne régionale	64,19	56,97

2. Emploi et revenus

La commune d'Anderlecht est caractérisée par une population au profil socio-économique diversifié, mêlant essentiellement des ménages des classes populaires et de la classe moyenne. Cela se traduit par un niveau moyen de revenu inférieur à la moyenne bruxelloise, particulièrement à l'est, au centre-est, dans une partie du nord de la commune et autour du centre historique.

Graphique revenus moyen Anderlecht vs Région bruxelloise

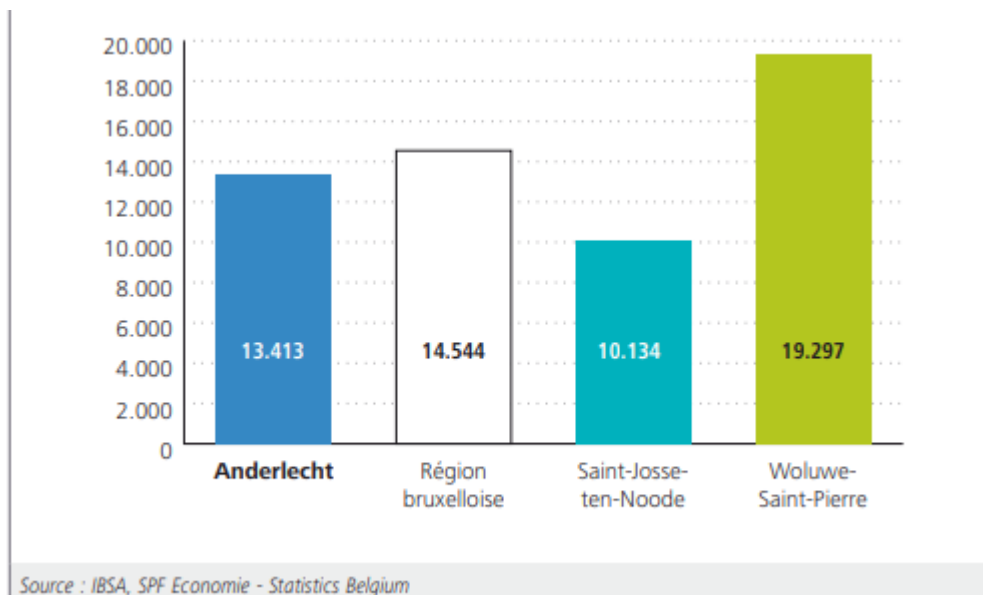


Tableau revenus par habitant

Quartiers ZRU 2020	Revenus imposable moyen par habitant
Cureghem Bara	Vs*
Cureghem Vétérinaire	8211
Cureghem Rosée	7607
Veeweyde – Aurore	11790
Bizet - Roue- Ceria	Vs
Anderlecht - Centre – Wayez	10067
Scheut	Vs
Moortebeek – Peterbos	12323
Machtens	14095

* Valeur seuillée = Il s'agit de la taille de l'échantillon en deçà de laquelle l'indicateur statistique n'est pas jugé représentatif/pertinent

Les personnes qui vivent avec un salaire faible à moyen tout comme celles qui vivent avec un revenu de remplacement ou une allocation d'aide sociale sont surreprésentées dans la commune par rapport à la moyenne régionale.

On note que la part de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale dans la commune a augmenté plus rapidement qu'à l'échelle régionale (5% de la population anderlechtoise est concernée en 2014 ; ce chiffre a certainement progressé depuis lors). Un tiers de la population a droit à l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé.

Tableau revenu d'intégration, allocation de chômage, indemnités d'invalidité, allocations personnes handicapées et personnes âgées :

	Anderlecht		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	10.538	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.068	10,1	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	921	8,7	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	70.475	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	4.276	6,1	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	10.599	15,0	12,9
Indemnités d'invalidité ²	3.771	5,4	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	1.608	2,3	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	15.351	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	1.773	11,5	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	1.171	7,6	6,5
Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.			
[2] Données au 31 décembre 2013			

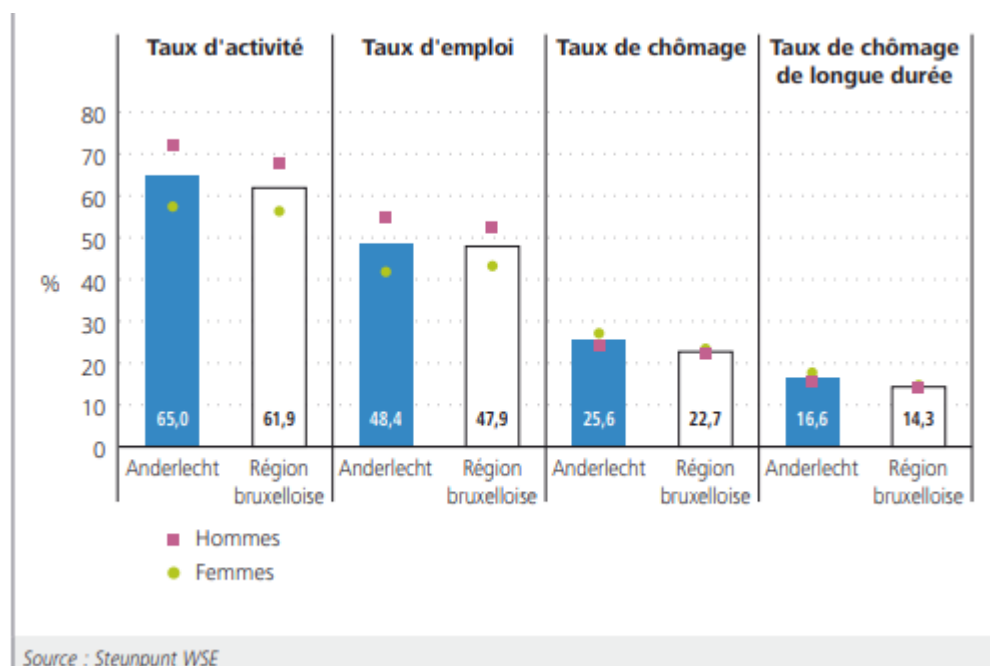
A l'échelle communale, près de deux tiers des 15-64 ans sont actifs sur le marché du travail. Le taux d'activité est donc légèrement supérieur à la moyenne régionale, et ce tant pour les hommes que les femmes.

Un quart des actifs anderlechtois est au chômage, soit une proportion supérieure à la moyenne bruxelloise (surtout pour les femmes). Ici encore les écarts entre quartiers sont très importants : le taux de chômage est presque trois fois plus élevé à Cureghem Bara (à l'est) qu'à Neerpede (à l'ouest).

Tableau taux de chômage et taux d'emploi

Quartiers ZRU 2020	Taux de chômage (2015)	Taux de chômage jeunes (2012)	Taux d'emploi (part population active %) (2012)
Cureghem Bara	31,36	44,44	42,08
Cureghem Vétérinaire	34,19	48,50	42,32
Cureghem Rosée	36,95	55,49	34,87
Veeweyde-Aurore	21,73	36,02	52,25
Bizet - Roue- Ceria	16,69	34,95	58,47
Anderlecht - Centre – Wayez	25,81	38,59	48,52
Scheut	21,48	36,13	53,34
Moortebeek-Peterbos	25,36	36,55	45,69
Machtens	18,59	32,43	57,48
Moyenne des territoires	23,96	39,09	50,17
Moyenne régionale	21,31	38,09	49,24
Moyenne commune	24,14	39,29	54,51

Tableau taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage Anderlecht vs Région bruxelloise :



L'absence d'emploi touche une proportion importante de jeunes dans la commune, et la proportion de demandeurs d'emploi sans diplôme du secondaire supérieur est plus importante qu'en moyenne régionale.

Les jeunes manquent de formation solide leur permettant d'accéder à des filières porteuses d'emploi.

Et outre la question de l'orientation et des niveaux de qualification, d'autres facteurs comme le problème de la maîtrise des langues nationales ou encore de discrimination à l'embauche peuvent également contribuer à l'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi.

En termes d'enseignement, les élèves du secondaire qui résident à Anderlecht suivent (en proportion) plus fréquemment l'enseignement technique et professionnel, et moins l'enseignement général par rapport à la moyenne régionale.

La commune abrite une population précarisée non négligeable, ce qui, avec la forte natalité, a pour conséquence que près d'un tiers des enfants naissent dans des ménages sans revenu du travail. Les mères seules ou très jeunes sont également surreprésentées.

La situation sociale d'Anderlecht a des répercussions sur ses finances communales, la commune devant compter de façon plus importante sur les dotations régionales ainsi que les prêts du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales. La situation financière de la commune d'Anderlecht s'est améliorée depuis 2012.

3. Commerces

Le nombre de commerces locaux par 1000 habitants s'élève à 3,99 dans le périmètre, légèrement en dessous de la moyenne régionale. Par contre, beaucoup de petits commerces se trouvent à la rue Wayez et dans le quartier Cureghem-Bara.

Quartiers ZRU 2020	Nombre de commerces locaux par habitant (par 1000) (2006)
Cureghem Bara	7,10
Cureghem Vétérinaire	4,04
Cureghem Rosée	7,37
Veeweyde – Aurore	2,88
Bizet - Roue- Ceria	3,96
Anderlecht - Centre - Wayez	6,15
Scheut	2,77
Moortebeek - Peterbos	2,74
Machtens	2,61
Moyenne des territoires affichés	3,99
Moyenne régionale	4,28

4. Santé

4.1 Santé ressentie et santé mentale

La proportion des habitants des 9 quartiers de la ZRU déclarant ne pas être en bonne santé était en 2001 significativement plus élevée que la moyenne régionale.

Quartiers ZRU 2020	Part de la population déclarant ne pas être en bonne santé (%) (2001)
Cureghem Bara	30,43
Cureghem Vétérinaire	34,54
Cureghem Rosée	28,35
Veeweyde – Aurore	34,57
Bizet - Roue- Ceria	31,85
Anderlecht - Centre – Wayez	28,85
Scheut	30,34
Moortebeek – Peterbos	38,44
Machtens	30,62
Moyenne des territoires affichés	28,97
Moyenne régionale	27,20

Un rapport initié par l'Observatoire de la Santé de Bruxelles a mis en évidence qu'en région bruxelloise la santé mentale est liée à l'accès au logement, à l'emploi et aux services de soins.

Les événements survenant dans ces sphères de la vie sociale contribuent tantôt au déclenchement ou à l'aggravation de problèmes de santé mentale. L'état de la santé mentale se stabilise et augmente quand les éléments mentionnés ci-dessus sont dans le vert. Et qu'à partir de là une réinsertion progressive dans la société peut se faire.

4.2 Sans-abris

La commune a pris plusieurs initiatives pour aider les sans-abris ; ci-dessous les différentes initiatives :

- Plan hiver: distribution de thé, café, biscuits. Environ 30 personnes sont aidés à ce niveau avec la participation des travailleurs sociaux de rue.
- Maraudes pendant période de confinement (covid-19): distribution de 3.000 repas dans la commune d'Anderlecht aidant ainsi une centaine de personnes.
- Hôtel Maria: dispositif de logement d'urgence pendant le confinement ; 35 personnes aidées.

D'autres initiatives prévues pour 2020 qui vont probablement être mises en route :

- Plan été: distribution d'eau et tickets pour des douches pendant les mois de juillet et août ainsi qu'un suivi individuel et ouverture de dossiers pour ceux qui demandent de l'aide sociale.

Dans le quartier de Cureghem il y a un nombre important de personnes en situation de précarité. C'est la zone qui compte le plus de sans-abris à Anderlecht.

4.3 Epicerie sociale

Pour venir en aide des plus démunis, une épicerie sociale, le Filet, a été créée en 2017 au square Albert avec l'aide financière à hauteur de 120.000 € provenant de la Politique des Grandes Villes.

Une autre épicerie sociale se situe dans le quartier de la Roue, ouverte en 2009. Six personnes travaillent plein temps à l'épicerie sociale du square Albert.

L'épicerie a plusieurs missions :

- La distribution des colis alimentaires (Delhaize, Banque alimentaire) aux personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté ; actuellement 300 familles y sont aidées. Une redistribution pour une valeur d'environ 100.000€ a été enregistrée en 2017. Une tonne de légumes a été distribuée en 2017.
- La vente à petit prix des produits alimentaires (50% du prix officiel)
- La mise à l'emploi de personnel par le biais des art. 60
- Renforcer le lien social et l'éducation du clientèle (manger sainement)

Le public des colis alimentaires : les personnes habitant la commune d'Anderlecht et qui répondent à la définition de « plus démunis » telle qu'indiquée dans le règlement n°223/2014 du Parlement européen. L'enquête sociale est réalisée par les services sociaux communaux et le CPAS. Les clients se présentent avec une attestation qui indique la durée d'accès (max. 1 année) en fonction de leur situation.

Public colis alimentaires	Nombre de personnes
250 Familles	641
Adultes	325
Enfants <15ans	235
Enfants >15ans	66
Séniors >65ans	15
Familles monoparentales	58
Personnes handicapées	4
Sans abris	1
Migrants	547
Femmes	190
Total	2082

Le public de l'épicerie : les personnes habitant la commune d'Anderlecht et qui bénéficient d'un suivi budgétaire au service de médiation de dettes du CPAS d'Anderlecht. Les clients se présentent avec une attestation qui indique la durée d'accès. Le budget à dépenser à l'épicerie est calculé en fonction de la composition de ménage.

Public de l'épicerie sociale	Nombre de personnes
40 Familles	115
Adultes	50
Enfants <15ans	47
Enfants >15ans	15
Séniors >65ans	3
Familles monoparentales	15
Personnes handicapées	1
Sans abris	0
Migrants	101
Femmes	30
Total	377

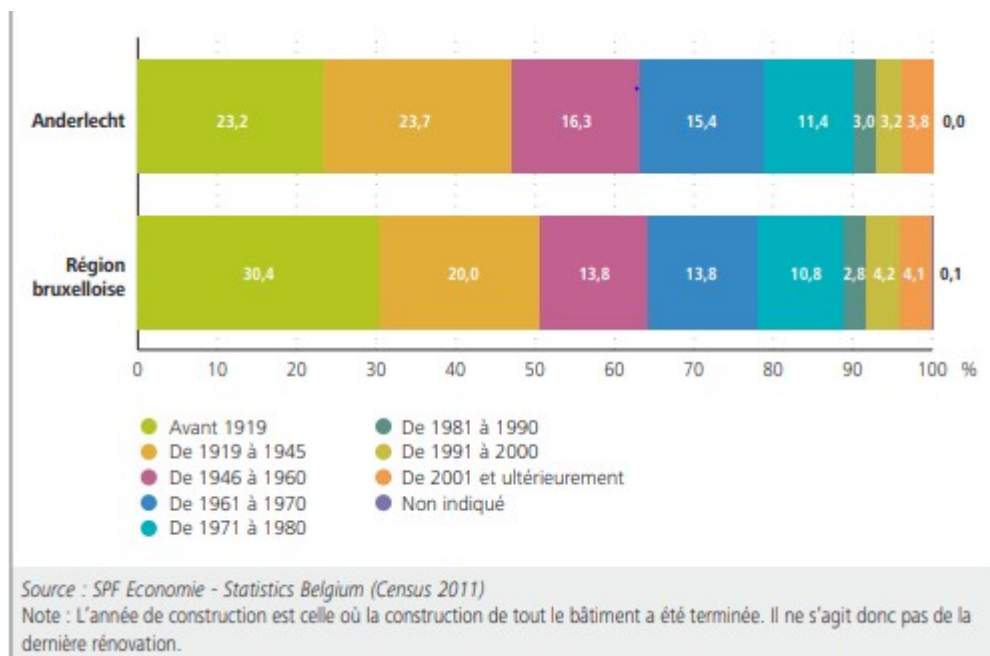
5. Morphologie du bâti

Le nombre de propriétaires résidant dans leurs logements dans les quartiers du périmètre est quasiment au même niveau que la moyenne régionale.

Quartiers ZRU 2020	Part des logements occupés par le propriétaire (%) (2001)
Cureghem Bara	29,95
Cureghem Vétérinaire	21,87
Cureghem Rosée	26,91
Veeweyde – Aurore	45,54
Bizet - Roue- Ceria	46,70
Anderlecht - Centre – Wayez	38,10
Scheut	44,94
Moortebeek – Peterbos	23,08
Machtens	50,18
Moyenne des territoires affichés	40,29
Moyenne régionale	41,45

Par rapport aux bâtiments construits entre 1950 et 1970, tant pour les tours de logements que pour les infrastructures scolaires, ce n'est pas seulement l'état d'entretien du bâti lui-même qui pose problème, mais également l'aménagement et la définition des abords.

Année de construction bâtiments :

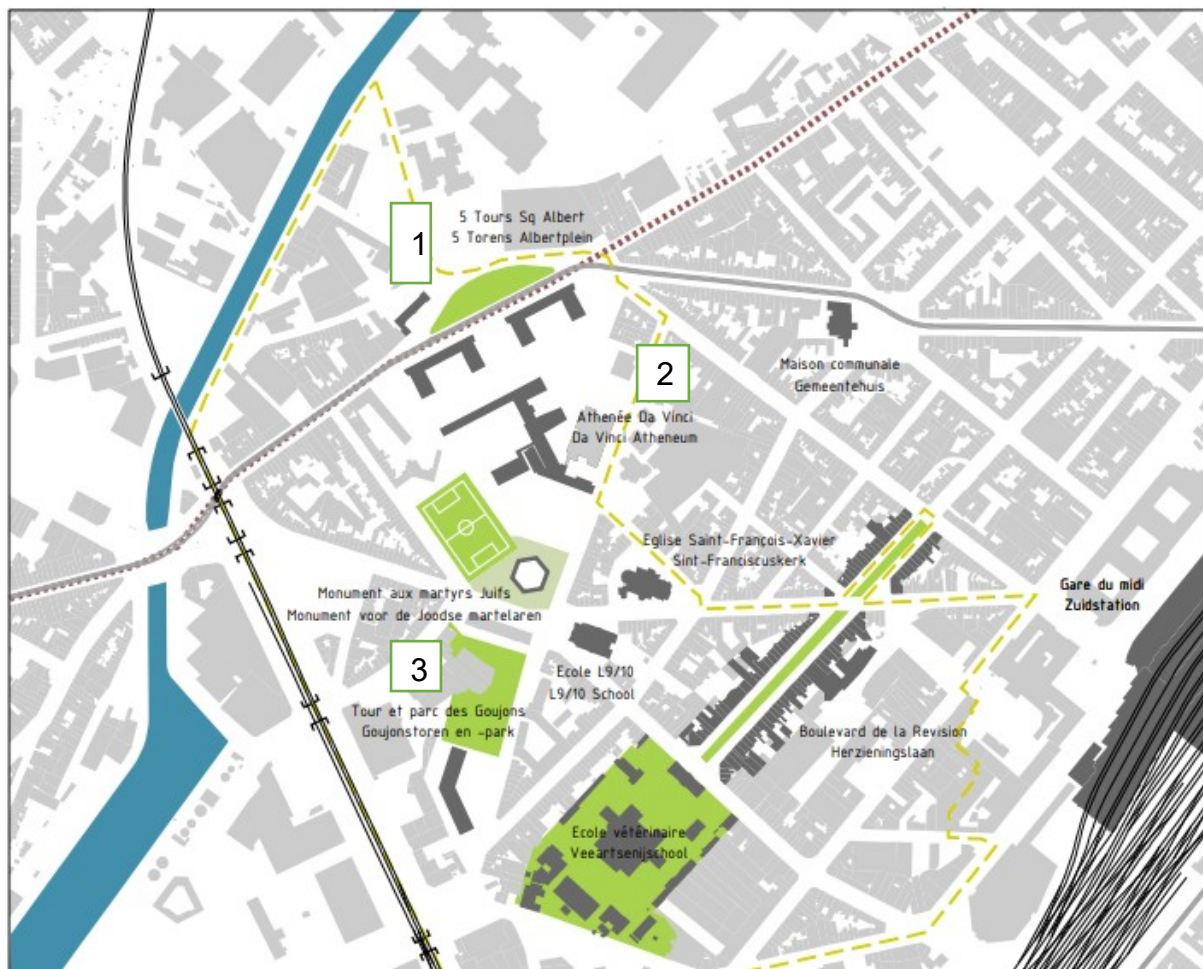


Dans le cadre de la PDV, la commune d'Anderlecht a choisi de développer des projets dans le quartier de Cureghem. Pour cette raison, nous informons les lecteurs des infrastructures qui se trouvent au sein du quartier concerné.

Le square Albert (n°1 sur la carte) : l'espace non bâti à l'arrière des tours de logement constitue une zone indéfinie, coupée du reste du quartier par un mur de grilles métalliques, et utilisée principalement comme parking et comme lieu d'entreposage des poubelles du Foyer. Il n'y a pas d'espace privatif réservé aux habitants des tours, pas de jardin collectif et aucune aire de détente ou de jeux à leur disposition.

L'Athénée Leonardo da Vinci (n°2 sur la carte) : Certaines parties du bâtiment sont fortement dégradées, ainsi que les espaces extérieurs et les infrastructures de sport. Le terrain de mini-foot et ses abords, la salle de sport couverte, les vestiaires sont dans un état critique. Tous les abords de l'école sont à réaménager, avec un soin particulier pour les clôtures qui ont un impact important sur l'ensemble du quartier et contribuent à former une image négative et « ghetto » de l'école.

La tour des Goujons (n°3 sur la carte) : Les abords de la tour sont de pauvre qualité. La dalle du parking forme une rupture entre les logements et l'espace public de la rue.



6. Infrastructures

6.1. L'offre culturelle et la vie associative

Pour une partie des habitants d'Anderlecht, les personnes les plus précarisées, l'accès à la culture dans le sens large est restreint. Ces habitants renoncent à toutes activités telles que le cinéma ou le théâtre.

Le contexte socio-économique engendre des inégalités sociales et culturelles. La culture est un outil pour renforcer le lien social et est également émancipateur. L'accès à la culture, l'expression culturelle, l'éducation à la culture peuvent contribuer à faire émerger des compétences, à nourrir l'estime de soi, à favoriser la participation citoyenne de tous.

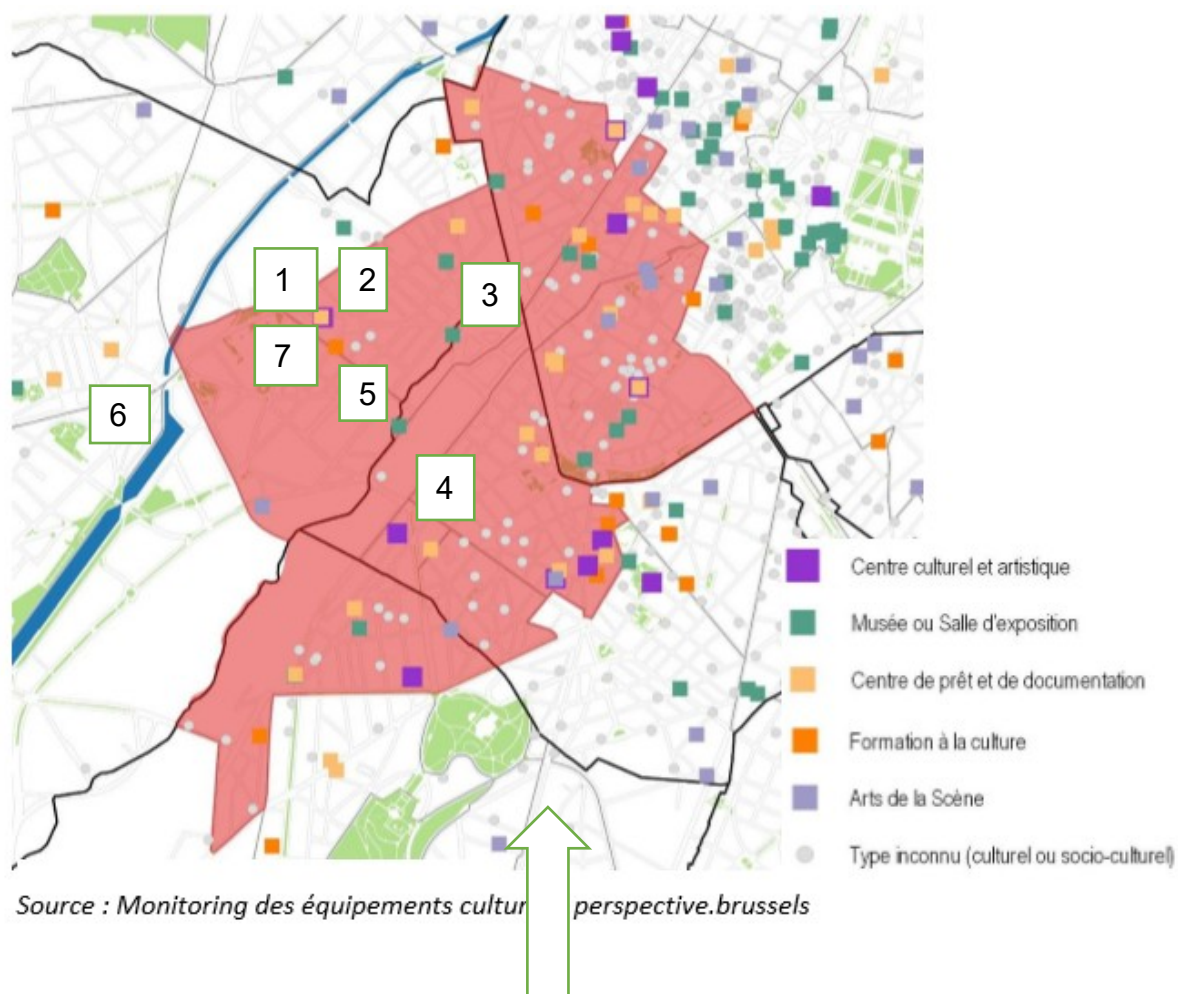
Il y a un manque d'infrastructures dans le périmètre concerné. Le but est d'augmenter l'offre des infrastructures de proximité (centre culturels, salle de sport, musée). La commune est en mesure de réaliser ce genre d'opérations avec la coopération des différents programmes de développement urbain.

Différents opérateurs, musées, bibliothèques, centres culturels, ... mènent un travail de qualité pour démocratiser la culture au niveau de la commune.

Vu que la commune développera dans le cadre de la PDV 2021-2025 des projets dans le quartier de Cureghem nous énumérons les acteurs actifs dans ce quartier (voir carte ci-dessous) :

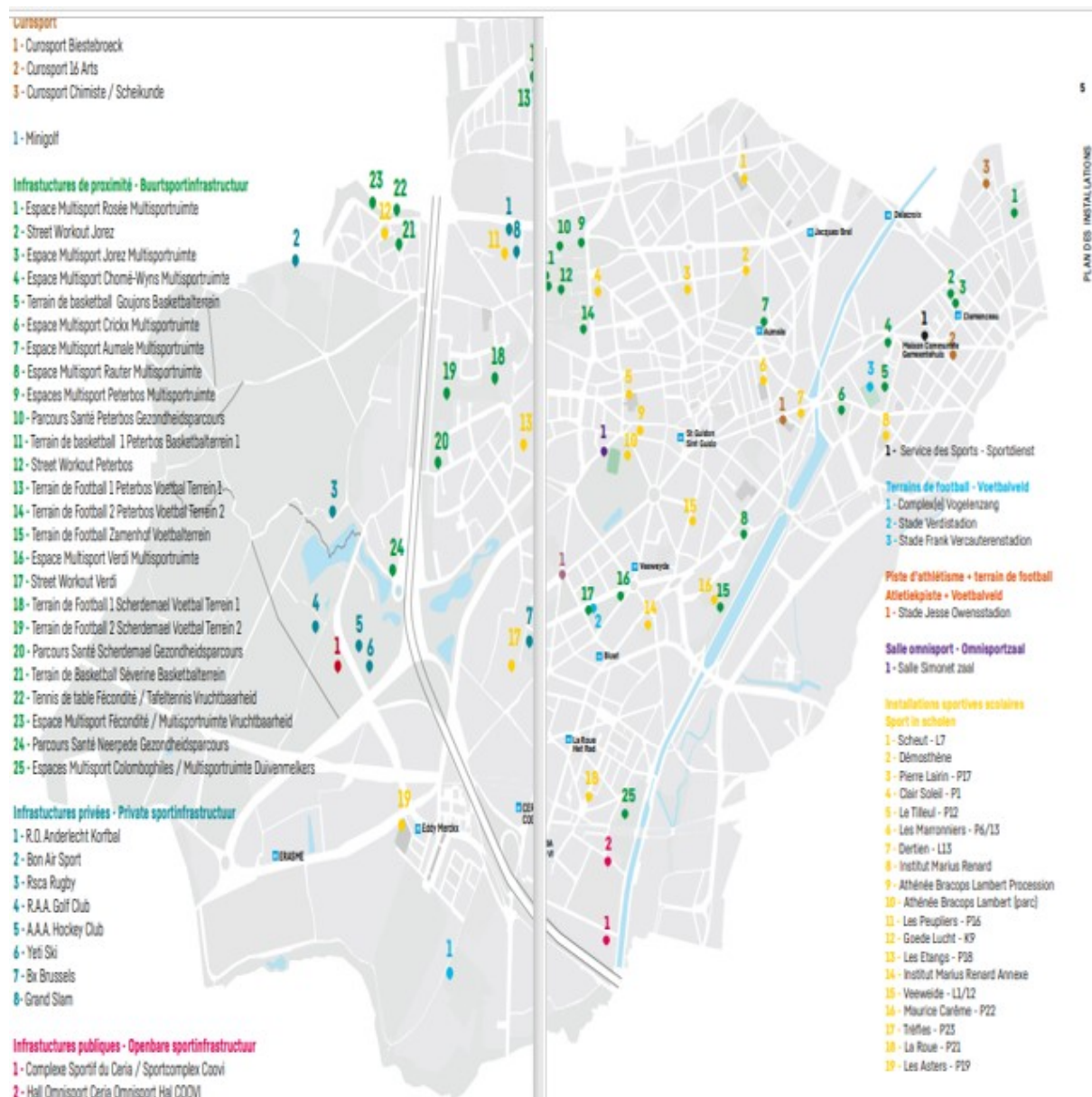
1. ULAC (l'union des locataires déploie des actions sociales dans le quartier),
2. le CRU (le centre de rénovation urbaine mène des projets sur l'énergie et la durabilité),
3. UFLED (l'union des femmes libres est une asbl qui a pour but d'assister les familles en situation précaire),
4. Cosmos (offre des activités aux personnes âgées),
5. Cultureghem (une asbl qui œuvre pour la cohésion sociale sur le site des Abattoirs),
6. la Maison des Artistes et le centre culturel à Scheut, Escale du Nord,
7. le Musée des Résistances va être rénové et ouvrira ses portes fin 2022.

Carte offre en équipements culturels et associations divers



Cureghem

6.2 Infrastructures sportives



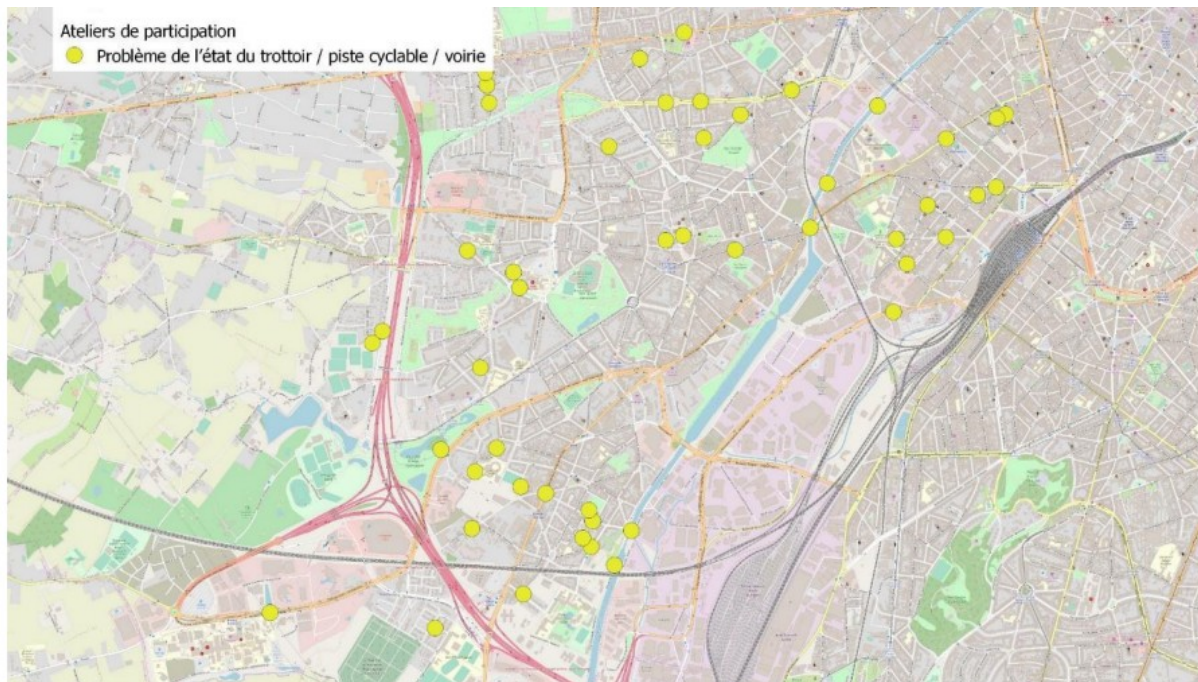
7. Espace public

7.1. Espaces publics et voiries

Les espaces publics sont d'une manière générale de moindre qualité et peu définis, excepté dans le quartier de l'école Vétérinaire. On constate toutefois une grande différence d'une rue à l'autre. Certaines rues ont fait l'objet d'une réfection dans le cadre du contrat de quartier Goujons-Révision. Toutes les voiries sont en asphalté excepté la rue de l'Electricité; la majorité des trottoirs sont en dalles de béton.

Il n'y a pas d'espace aménagé comme lieu de rencontre ou propice à l'organisation d'activités et d'événements publics tels que fête de quartier, concert... . Certains espaces présentent toutefois un certain potentiel qu'il serait intéressant de mettre en valeur.

Carte problème des voiries, trottoirs, pistes cyclables



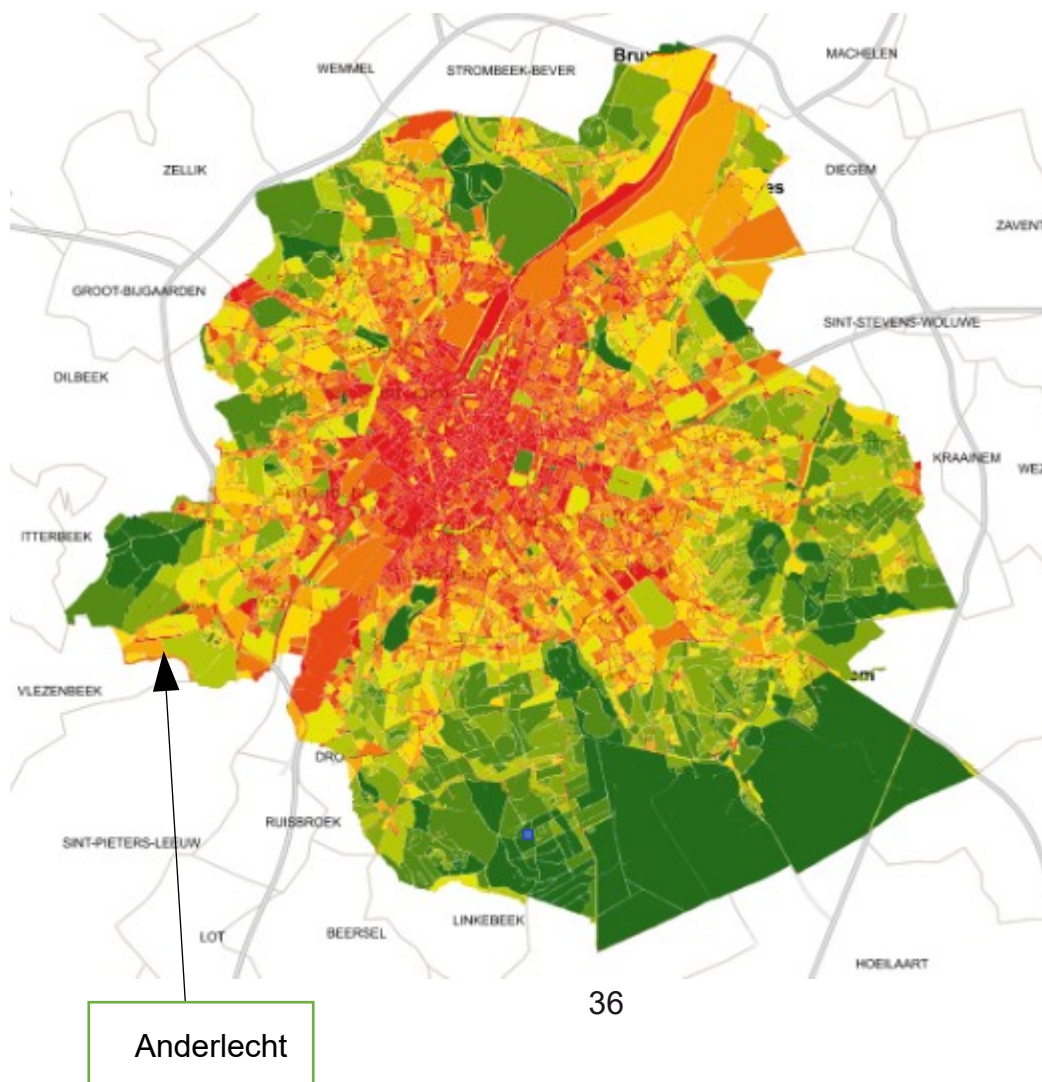
7.2 Espaces verts

La part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public dans le périmètre a une moyenne de 87,50 % ce qui est au-dessus de la moyenne régionale.

Quartiers ZRU 2020	Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public (%) (2012)
Cureghem Bara	58,61
Cureghem Vétérinaire	98,73
Cureghem Rosée	27,01
Veeweyde – Aurore	98,38
Bizet - Roue- Ceria	92,97
Anderlecht - Centre – Wayez	97,53
Scheut	94,37
Moortebeek – Peterbos	95,75
Machtens	86,80
Moyenne des territoires affichés	87,50
Moyenne régionale	81,75

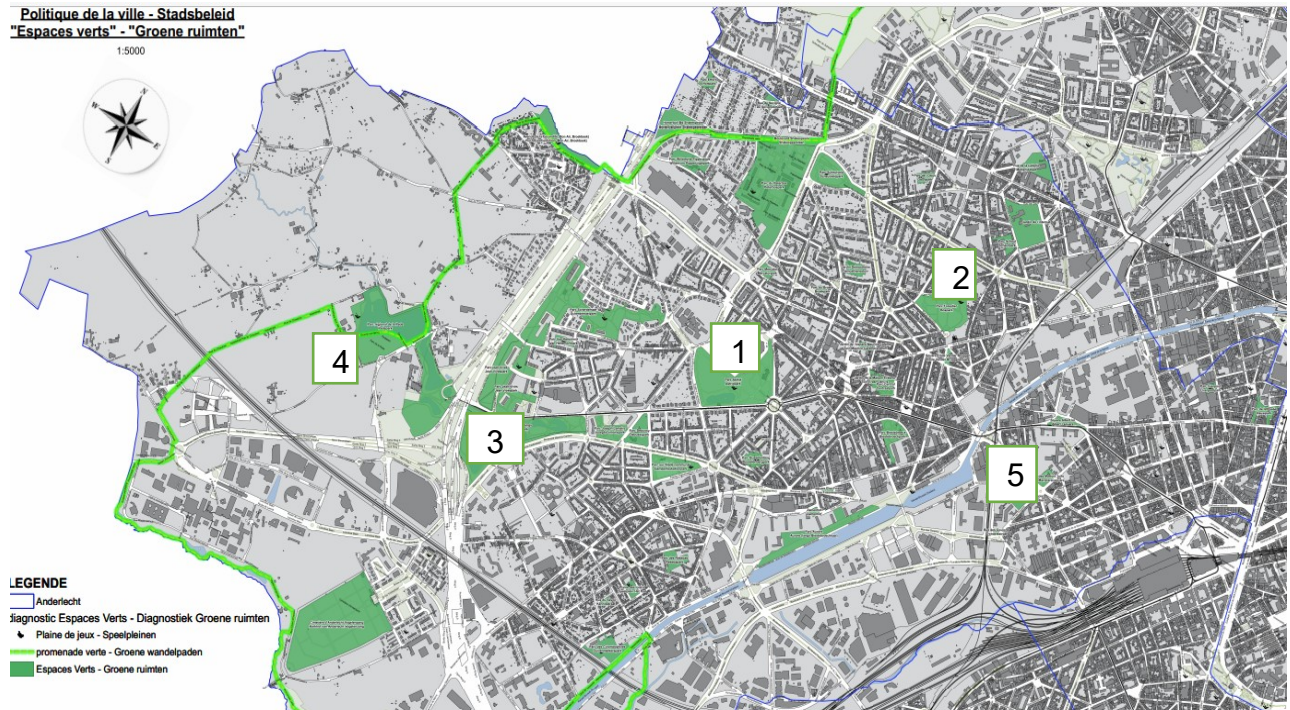
Carte verdurisation Anderlecht vs Région bruxelloise

La verdurisation est plus importante à l'est de la région bruxelloise qu'à l'ouest.



Carte Espaces verts / Parcs principaux sur Anderlecht

1. Parc Astrid
2. Parc Forestier
3. Parc des Etangs
4. Neerpede
5. Parc Crickx



Le parc Crickx est un beau parc mais qui est en partie enclavé par les voies de chemin de fer, ce qui le rend peu accessible. Il est mal relié au reste du quartier.

Le parc des Goujons est fort fréquenté mais son état d'entretien laisse à désirer.

Le square Albert présente également un certain potentiel mais son aménagement actuel est trop complexe: l'espace vert est pris en étau par les transports en commun d'un côté, par les voitures de l'autre.

Deux zones sont identifiées comme problématiques et devront être traitées prioritairement :

- L'ensemble de l'îlot comprenant les tours Albert, l'athénée et le terrain de football. Les abords de l'Athénée et du terrain de football sont, d'une manière générale, comme en état d'abandon et donc à repenser complètement.
- La place sans nom se trouvant à l'extrémité de la rue des Goujons, juste avant le chemin de fer, qui est aujourd'hui aménagée plus comme un lieu de passage sans intérêt, alors qu'elle pourrait jouer un rôle important dans le quartier par la liaison qu'elle offre avec le canal. La qualité des espaces publics constitue un des aspects majeurs dans ce contrat de quartier. Le climat social qui règne dans le quartier résulte en partie d'un sentiment d'abandon qu'éprouve la population par rapport aux autorités publiques, sentiment qui se justifie lorsqu'on parcourt le quartier.

Tableau inventaire jeux extérieurs sur Anderlecht

Infrastructures	Nombre
Terrains de pétanque	52
Terrains de foot	34
Terrains de basket	21
Terrain de rugby	1
Tennis de table	14
Fitness	3
Divers	Oui

Au niveau des voiries, l'état général est d'un niveau satisfaisant vu les aménagements récents à la rue Van Lint et au Square Albert.

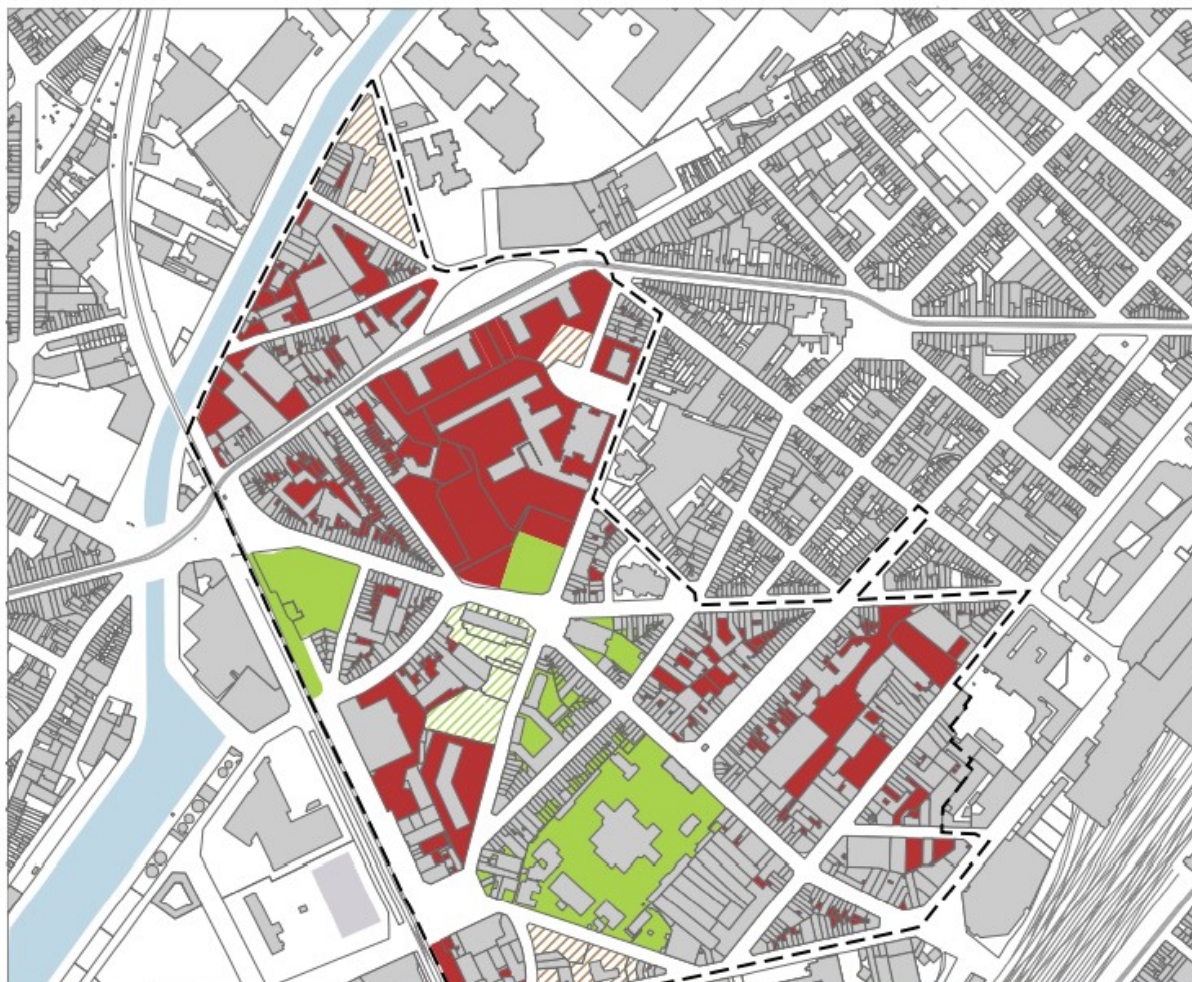
Anderlecht est une commune très anciennement industrialisée, surtout dans sa partie proche de l'axe du canal. C'est là que l'espace public est le plus difficile à aménager, les décideurs devant concilier besoins des habitants et contraintes liées aux nombreuses activités économiques insérées dans le tissu urbain. C'est aussi là que se pose le problème de la reconversion des friches industrielles.

Les projets en voie de développement dans le périmètre permettraient de requalifier les espaces verts et publics et de renforcer l'offre.

Il est important de renforcer les deux zones stratégiques dans le quartier de Cureghem : le square Albert et le square des Martyres.

Carte verdurisation intérieur d'îlots (zone Cureghem)

Les intérieurs d'îlots indiqués en couleur verte ci-dessous sont bien aménagés, par contre ceux indiqués en couleur rouge sont de moindre qualité.



7.3 Plan Good Move :

- Le Plan Régional de Mobilité Good Move a été initié par la Région (législature Pascal Smets) en 2016-2017 et à l'issu d'un grand processus participatif, le plan a été adopté définitivement par le Gouvernement bruxellois le 5 mars 2020. Les communes ont été intégrées au processus depuis le départ.
- La principale obligation qui découle du PRM pour les communes est la retranscription locale des stratégies de Good Move au niveau local sous la forme d'un Plan Communal de Mobilité. A Anderlecht, on avait déjà pris des initiatives en lançant en 2018-2019 le diagnostic préalable au PCM.
- Les projets essentiels de mise en œuvre du plan sont:
 - La ville à 30km/h: l'agglomération bruxelloise devient limitée à 30km/h sauf exceptions définies (gros axes de circulation à 50 ou 70).
 - Les mailles "apaisées" du trafic de transit. Le quartier Cureghem a été sélectionné pour les premiers "Contrats Locaux de Mobilité" (outil collaboratif entre Région et communes pour travailler au niveau local d'une maille/quartier).
 - La mise en œuvre de la spécialisation multimodale des voiries (c'est une hiérarchie des réseaux auto, vélo, transports en commun, piéton et poids lourds en 3 niveaux: QUARTIER, CONFORT et PLUS).
 - Le principe STOP (Stappen-Trappen-Openbaar vervoer-Privé wagen); soit la priorité aux modes actifs dans tout nouvel aménagement.

Au niveau du périmètre de Cureghem (faisant partie de la ZRU), il y a eu des adaptations pour fluidifier le flux piétons et celui des cyclistes (Itinéraire Cyclable Régional) qui passe le long du canal. Notons qu'il y a deux stations Villo sur le périmètre de Cureghem.

La zone de Cureghem est bien desservie par les transports en commun ; à noter la proximité de la gare du Midi. Par contre, la pression automobile dans le quartier est très forte ; cette pression est due à certains facteurs : le trafic de transit, le marché et le manque de places de parking.

La future mobilité d'Anderlecht repose sur 9 leviers :

1. Créer des quartiers apaisés et agréables à vivre.
2. Mettre le piéton et la personne à mobilité réduite (PMR) sur un piédestal.
3. Rendre le vélo évident et sécurisé.
4. Encourager et faciliter le transport public.
5. Appliquer la spécialisation multimodale des voiries selon Good Move en différentes phases.
6. Préparer les nouveaux quartiers à une mobilité active.
7. Maîtriser le stationnement du trafic motorisé.
8. Stimuler et augmenter le respect des règles.
9. Assurer une logistique plus durable.

Carte plan cyclable



7.4 . Eau

Le côté est de la commune, quartier de Cureghem, dispose de deux atouts :

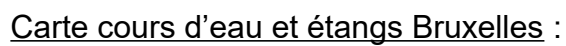
- présence de deux cours d'eau (le canal et la Senne) qui peuvent recevoir les précipitations via un écoulement ralenti.

Une étude démontre que l'aménagement d'un réseau bleu traversant le périmètre est faisable par la création de noues et de fossés à ciel ouvert.

Les actions/objectifs sont :

- la prévention des inondations ;
- la création d'un système aquifère continu pour recueillir les précipitations, assurer leur infiltration, écoulement et évacuation ;
- l'utilisation du système aquifère comme vecteur de développement de la nature.

Carte zone inondations Bruxelles



7.5 Propreté

Les 3 quartiers de Cureghem reçoivent la plus mauvaise note en matière de propreté de la part des ménages y habitant.

Quartiers ZRU 2020	Part des ménages insatisfaits de la propreté aux environs immédiats de leur logement (%) (2001)
Cureghem Bara	43,70
Cureghem Vétérinaire	45,67
Cureghem Rosée	50,38
Veeweyde – Aurore	19,67
Bizet - Roue- Ceria	21,30
Anderlecht - Centre – Wayez	26,86
Scheut	19,76
Moortebeek – Peterbos	23,33
Machtens	12,98
Moyenne des territoires affichés	24,18
Moyenne régionale	20,74

7.6 Qualités environnementales

Inventaire de l'environnement physique du quartier

La propreté publique est un élément déterminant dans le périmètre. Malgré les différentes actions entreprises par le service propreté de la commune, le manque de propreté continue à affaiblir l'image du quartier. Le relevé des dépôts clandestins n'a pas beaucoup de sens, chaque espace libre constituant l'occasion de se débarrasser de ses encombrants. La présence de poubelles ne semble pas avoir d'influence sur les comportements. De plus, celles-ci sont principalement concentrées au centre du périmètre, et quasiment absentes le long du chemin de fer et le long du canal. Il est important de poursuivre les actions de sensibilisation qui ont été entamées de manière à mettre en place un processus à long terme plutôt que des actions ponctuelles.

Au niveau de l'éclairage, il faut noter qu'il y a des rues bien éclairées (rue des Vétérinaires) et que par exemple le parc Crickx est moins éclairé.

Le périmètre comprend plusieurs types d'îlots : les îlots de type industriel, complètement bâti et abritant principalement des entreprises ; des îlots tout à fait décousus présentant de vastes surfaces non bâties, comme c'est le cas des îlots occupés par les tours Albert et Goujons ; des îlots principalement résidentiels mais avec de nombreux entrepôts en intérieur d'îlot. Seul l'îlot formé par l'ancienne Ecole vétérinaire est d'une grande qualité, avec des espaces verts et de nombreuses plantations.

En quoi le programme peut-il améliorer la qualité environnementale du périmètre ?

Il sera possible de renforcer la présence des éléments naturels dans l'espace public (plantations nouvelles, végétalisation des pieds d'arbres).

Inventaire du contexte naturel du quartier

Le maillage vert du quartier est très faible et principalement constitué de quelques espaces verts : le parc Crickx, le site des vétérinaires, le square Albert, le square des Martyrs juifs, l'espace vert de la Hoge School Erasmus, le potager autour .

D'autres éléments présentant un certain potentiel pourraient contribuer au renforcement de ce maillage : le square Miesse, l'arrière des tours Albert, le parc des Goujons. Outre le manque d'espaces verts de qualité, les liaisons entre les éléments existants font aujourd'hui défaut.

L'ensemble de l'îlot comprenant l'Athénée constitue un vaste espace vert.

Il y a assez d'espaces verts dans le périmètre concerné. Pensons aux différents parcs qui se situent dans cet axe (parc Crickx, parc Rauter qui sera rénové à court terme, l'espace vert et le potager autour de l'école Da Vinci).

En vue d'améliorer le développement de la nature et d'enrichir la biodiversité dans le périmètre on devra sensibiliser les habitants à une gestion de leur jardin individuel favorable à la biodiversité : zones refuges, arbres et arbustes fruitiers, placement de nichoirs,

7.7. Dimension énergétique

Diagnostic du périmètre au niveau énergétique et possibilité de réduction des besoins et d'augmentation de l'utilisation des ressources

Une étude technique (réalisée par Sum Research) a mis en avant la possibilité de réaliser des économies d'énergie par la réalisation d'un réseau énergie basé sur un système de chaufferie centralisée (chauffage urbain) dans la zone de la ZRU.

Les objectifs de cette étude sont divers :

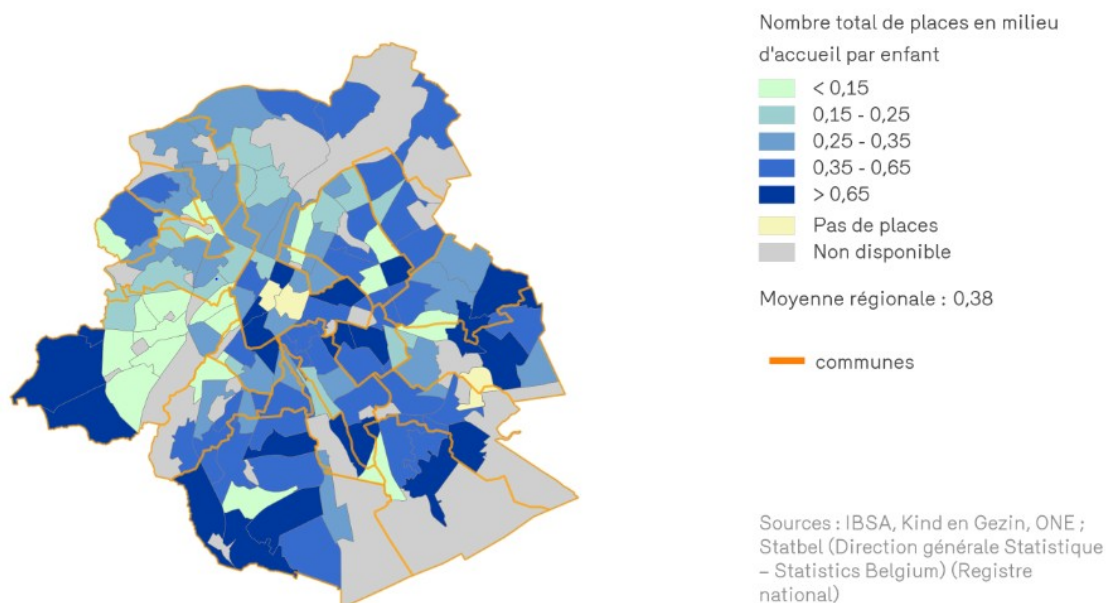
- une plus-value économique et écologique par la centralisation de la production de chaleur et sa distribution via un réseau
- la détermination des systèmes de chauffage sur base de critères économiques et écologiques

8. Petite enfance

Le nombre total de places en milieu d'accueil (0,15) sont nettement inférieur à la moyenne régionale (0,38).

Quartiers ZRU 2020	Nombre total de places en milieu d'accueil par enfant (2017)
Cureghem Bara	0,10
Cureghem Vétérinaire	0,32
Cureghem Rosée	0,14
Veeweyde – Aurore	0,15
Bizet - Roue- Ceria	0,13
Anderlecht - Centre – Wayez	0,08
Scheut	0,07
Moortebeek – Peterbos	0,21
Machtens	0,17
Moyenne des territoires affichés	0,15
Moyenne régionale	0,38

Carte petite enfance



9. Logement

9.1 Logements sociaux

Anderlecht dispose d'un parc relativement important de logements sociaux (10 %) par rapport à la moyenne régionale (7%). En termes paysager mais aussi sociologiquement, les cités jardins de la Roue, Bon Air, Vogelzang et Moortebeek ainsi que l'ensemble d'immeubles du Peterbos constituent des espaces spécifiques, bien que dispersés dans la commune.

Il faut y ajouter de nombreux ensembles plus petits ou plus en continuité avec le reste du tissu urbain : Cité de la Bougie, le quartier du square Albert 1er ou encore La Cité Gets, sans compter l'important parc social dispersé à Cureghem, la Rosée ou dans le centre historique.

Le nombre de logements sociaux est très significatif dans le quartier du Peterbos et Cureghem-Vétérinaire.

Le nombre de logements pour 100 ménages dans le périmètre s'élève à 8,78 ce qui est un peu plus élevé par rapport à la moyenne régionale.

Quartiers ZRU 2020	Nombre de logements sociaux pour 100 ménages (2019)	Nombre de logements sociaux (2017)
Cureghem Bara	2,11	108
Cureghem Vétérinaire	20,86	847
Cureghem Rosée	3,38	81
Veeweyde – Aurore	3,55	257
Bizet - Roue- Ceria	10,19	575
Anderlecht - Centre – Wayez	0	Vs
Scheut	4,17	221
Moortebeek – Peterbos	51,29	2.060
Machtens	2,38	242
Moyenne des territoires affichés	8,78	
Moyenne régionale	7,22	

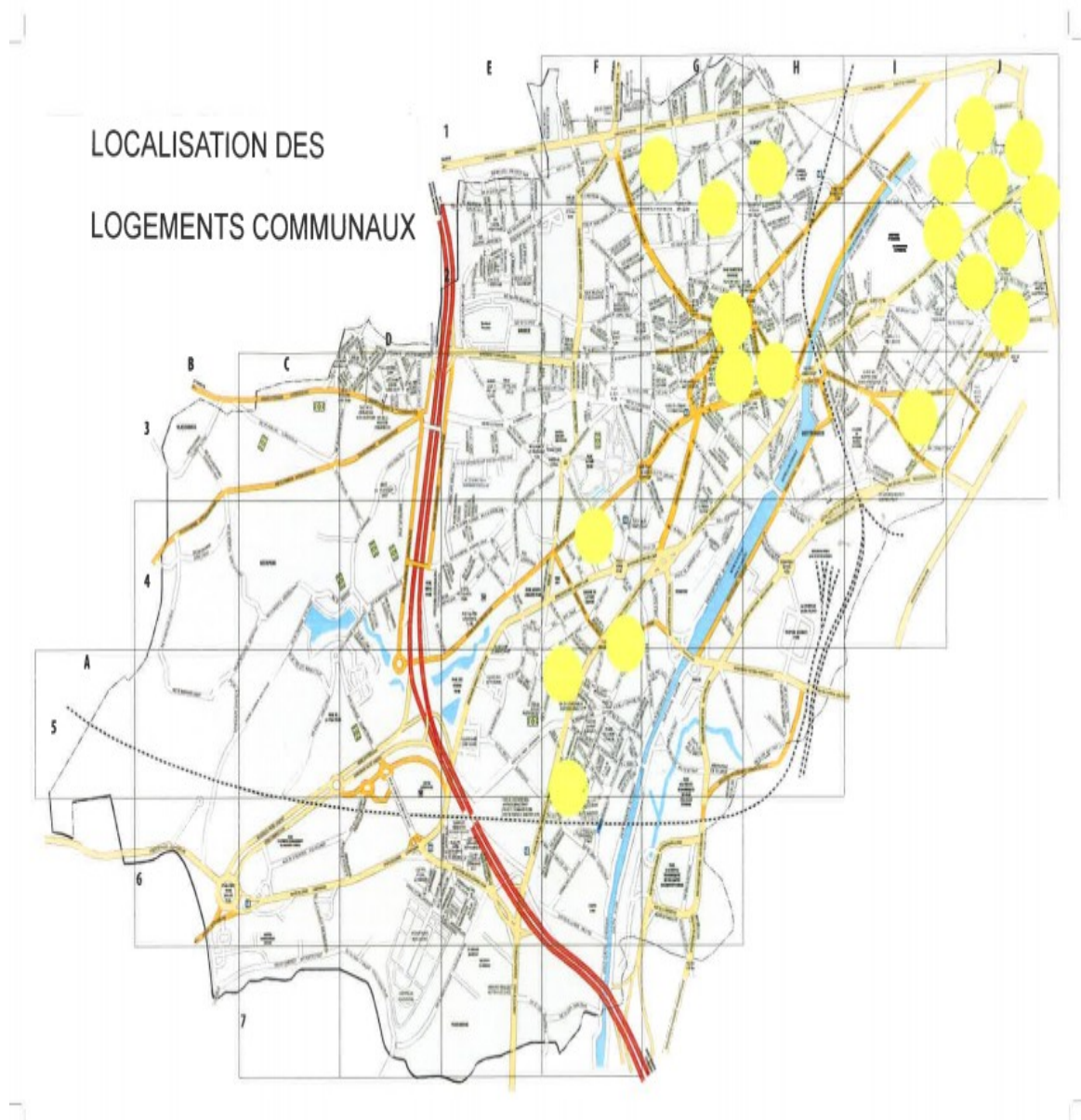
Les loyers et le prix de l'immobilier restent en moyenne plus bas à Anderlecht qu'au niveau de la Région.

Les caractéristiques du parc immobilier anderlechtois sont très hétérogènes d'un quartier à l'autre. Les quartiers où se trouvent les logements sociaux, ainsi que l'est de la commune (quartiers de Cureghem) et le centre (Wayez) comptent une proportion de logements anciens, dans un environnement plus densément peuplé.

9.2 Opérations immobilières

La stratégie de la commune est de construire des logements publics accessibles aux foyers les plus modestes afin de répondre à une demande croissante. Il est également prévu de mettre sur le marché des logements adaptés (PMR, logement solidaire). Ceci en concordance avec l'art. 23 §4 de l'arrêté du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 19 janvier 2017 : « ... création de logements publics destinés à être loués à des segments particuliers de la population, notamment les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap, les personnes en situation d'urgence, les étudiants.... ».

Les logements communaux se trouvent principalement dans la zone de la ZRU (voir carte ci-dessous en couleur jaune)



Chapitre 3 : Revitalisation urbaine

La commune souhaite développer une continuité entre la PdV et ses autres programmes de développement tels que-CRU, CQD, PdV 2017-2020 B, PdV 2021-2025, Beliris,....

N'oublions pas le projet de rénovation de l'Ecole des Vétérinaires qui est en phase de devenir un bel espace à vocation socio-économique. Ce projet prévoit la création d'un centre d'accueil d'entreprises en développement sur le site de l'ancienne école vétérinaire, dans le bâtiment principal appartenant à la commune.

Le projet vise à compléter de 2400m² l'offre d'infrastructure pour favoriser le développement et l'expansion d'entreprises dont la croissance implique un développement sur des surfaces plus importantes, dans des secteurs économiques porteurs dans la zone et en relation avec les initiatives locales existantes et augmenter ainsi le dynamisme économique et l'emploi dans la zone. Ce projet a été financé avec un subside provenant du FEDER.

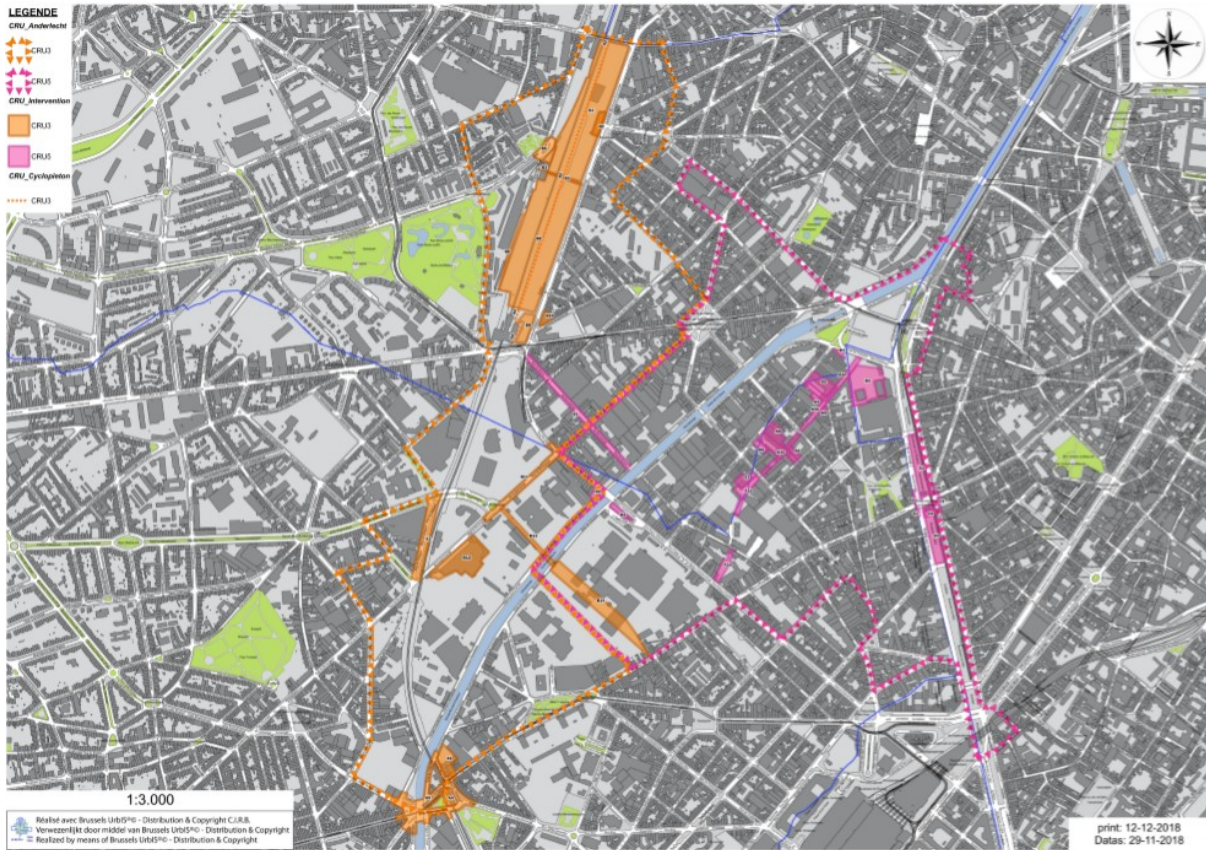
3.1 Contrats de quartier / projets Beliris :

Contrat de quartier	Année	Evolution	Projets Beliris
Cdq Rosée	1997-2001	Terminé	
Cdq Goujons-Révision	1999-2003	Terminé	
Cdq Péqueur-Aviation	2000-2004	Terminé	
Cdq Chimiste	2001-2005	Terminé	
Cdq Conseil	2004-2008	Terminé	
Cdq Aumale-Wayez	2005-2009	Terminé	
Cdq Lemmens	2007-2011	Terminé	Logements et infrastructure Bxl Environnement (Bd Poincaré)
Cdq Canal-Midi	2010-2014	Terminé	Espace public (square Albert) (PU en cours)
Cdq Scheut	2011-2015	Terminé	
Cdq Compas/CRU	2013-2017	Terminé	Infrastructure + parc linéaire (rue Liverpool) (Bxl Environnement)
Cdq Biestebroek	2015-2019	En cours	
Cdq Peterbos	2019-2023	En cours	
Cdq Bizet	2020-2025	En cours	

Carte périmètre Contrats de Quartier



Carte périmètre CRU



3.2 Principaux enjeux

En vue de renforcer l'habitabilité et la rénovation urbaine durable il est important de noter que plusieurs opérations doivent être lancées pour arriver à réhausser le niveau dans la commune en général et plus spécifiquement dans le zone de la ZRU :

- création de nouveaux logements et rénovation du bâti existant
- développer des infrastructures de proximité à destination d'un public divers et souvent peu sollicité
- réhabiliter et créer les espaces verts, qui sont peu existants
- requalifier les voiries
- mobilité : améliorer la desserte en transports et créer des pistes cyclables sécurisées
- vivre ensemble : renforcer les liens sociaux entre les différentes populations habitant dans le quartier
- image du quartier : développer les infrastructures dans le quartier augmentera l'image du quartier dans la commune et éventuellement en dehors de la commune
- créer des dynamiques locales autour de l'économie circulaire.

3.3 Enjeux prioritaires

- continuer à réhabiliter les infrastructures
- redynamiser l'espace public
- favoriser la cohérence entre les différents espaces et projets
- favoriser des projets d'infrastructure qui prennent en compte les enjeux du développement durable pour développer la performance des bâtiments
- stimuler les initiatives citoyennes

3.4 Vision et transition vers une commune durable

La commune d'Anderlecht a défini plusieurs axes d'amélioration qui déterminent les domaines d'action dans lesquels elle souhaite avancer sur la voie du développement durable. Dans le cadre d'une transition vers une commune durable, la commune met l'accent sur les éléments suivants :

- l'aménagement de l'espace public ;
- la dynamisation économique et sociale du Canal et de ses abords en s'appuyant sur ses atouts de patrimoine historique ;
- la lutte contre les fractures sociales créées par la précarité ;
- rénovation écologique et socialement intégrée et accroissement du parc de logements ;
- valorisation des atouts historiques et culturels.

De façon générale, on peut résumer qu'une commune durable ...

- est une commune capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme ; pour se projeter dans l'avenir, la ville a besoin de tout son passé, d'une distance critique par rapport au présent, de sa mémoire, de son patrimoine, de sa diversité culturelle intrinsèque et de projets multidimensionnels ;
- doit pouvoir offrir une qualité de vie en tous lieux et des différentiels moins forts entre les cadres de vie ; cette exigence appelle une mixité sociale et fonctionnelle, proximités entre les différentes cultures de la ville, entre les groupes sociaux, entre les générations ;
- est, en conséquence, une commune qui se réapproprie un projet politique et collectif, renvoyant à grands traits au programme défini par l'Agenda 21 ; il s'agit à la fois de réduire les inégalités sociales et les dégradations écologiques, en considérant les impacts du développement urbain à différentes échelles ;
- est aussi une commune qui répond aux besoins du présent ;
- est simplement une commune qui initie plusieurs dynamiques de développement durable.

La transition vers une commune durable se fait par un ensemble de dispositifs. Cet ensemble de dispositifs (Politique des grandes villes, Politique de la Ville (axe 1 et 2), Contrats de quartier, Plans de mobilité, Masterplans, Contrat de rénovation urbaine , projets Beliris, ...) vise clairement l'amélioration de la qualité de la vie.

L'objectif principal de ces différentes interventions dans les quartiers prioritaires est de lutter contre les situations d'urgence sociale et d'exclusion et de favoriser l'insertion sociale et culturelle des populations habitant dans des quartiers moins développés. Pour arriver à un résultat positif il est important de mobiliser les citoyens sur les enjeux d'une commune durable.

La mobilisation des habitants se fera par différents outils :

- sensibiliser les publics cibles sur la commune durable
- faire en sorte que les projets d'infrastructures attirent le plus de monde possible et de tous horizons pour devenir des lieux d'animation et de vivre-ensemble

3.5 Participation

La participation se fera par le biais :

- des associations actives dans le quartier ;
- de la Maison de Participation situé à la rue Wayez à Anderlecht qui a l'habitude de stimuler la participation citoyenne surtout pour ceux qui ne sont pas impliqués dans ce genre de concept ;
- d'autres partenaires existants.

Les actions participatives devront tenir compte de la diversité du public habitant le quartier.

Il y aura des sites internet liés aux projets concernés qui seront mis en ligne quelques mois avant l'ouverture des nouvelles infrastructures concernées afin d'informer le public de façon proactive.

Il faudra initier des activités participatives récurrentes.

Ces actions ont pour but de favoriser les rencontres entre les habitants du quartier et d'impliquer les habitants dans l'organisation d'activités.

3.6 Soutien de projets urbains

Finalement, la multiplication des opérations de développement et de rénovation urbaine pose la question de l'accompagnement de ces opérations (crèches, écoles, mobilité ...), mais aussi d'insertion dans le tissu existant. Il s'agit notamment de faire bénéficier ces nouveaux développements et les infrastructures qui les accompagnent, non seulement aux nouveaux habitants mais aussi à ceux qui sont déjà en place.

Chapitre 4 : Conclusions

4.1 Enjeux du diagnostic

Nous pouvons dire que la commune d'Anderlecht a connu un beau développement urbain grâce aux nombreux CDQ qui ont vu le jour dans la commune depuis l'année 1997 . Depuis, il y a eu treize CDQ dans la commune qui ont permis de se développer et de trouver des solutions aux problèmes divers qui se posent.

Il reste encore du travail à réaliser pour remédier aux problèmes qui sont toujours présents, mais qui sont certes moins criants qu'auparavant. Cependant, d'autres problématiques apparaissent : les sans-abris, les primos-arrivants, le nombre grandissant de personnes qui font appel au CPAS, les familles qui n'arrivent pas à se nourrir correctement (cfr. épicerie sociale), besoin de crèches/écoles.

Enjeu 1 : La précarité et le chômage

La précarité est importante pour une grande partie de la population, concentrée notamment à l'est de la commune, le périmètre de la ZRU. Cette précarité touche souvent les personnes issues de l'immigration et les personnes plus faiblement scolarisées.

Le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important.

Cette partie de la population est plus fréquemment touchée par le chômage et occupe des emplois moins rémunérés.

Les habitants vivant de le périmètre de la ZRU sont plus touchées par le chômage, perçoit un revenu faible, vit dans des conditions généralement assez précaires. .

Il faut noter la présence de 2 épicerie sociales sur le territoire d'Anderlecht dont une est située au sein du périmètre de la ZRU (square Albert).

Au-delà des aspects monétaires et d'accès à l'emploi, la précarité se pose aussi en matière d'accès à un logement décent.

Une partie de la population anderlechtoise vit une situation sociale difficile et spécifiquement dans le périmètre de la ZRU.

Enjeu 2 : logement

La précarité financière d'une grande partie de la population se traduit également dans les conditions de logement, particulièrement dans les quartiers faisant partie de la ZRU où le bâti est ancien et ce, tant dans le parc résidentiel privé que social.

Les mauvaises conditions de logement ont aussi un effet direct sur l'état de santé de la population. Des familles précarisées, souvent avec de jeunes enfants, sont concentrées dans certains quartiers défavorisés où les loyers sont plus accessibles qu'en moyenne régionale, ou dans les quartiers de logements sociaux.

Ce parc immobilier obsolète implique des coûts de maintenance élevés et la concentration des groupes les plus vulnérables dans ce segment saturé du marché de la location représente un enjeu important.

La précarité se pose aussi en matière d'accès à un logement décent. Or, si la commune présente un parc locatif privé certes moins cher par rapport à la moyenne régionale, les loyers restent malgré tout élevés pour toute personne vivant avec un revenu faible. En outre, les quartiers de la ZRU sont caractérisés par un surpeuplement des logements.

Il est prévu que la commune fasse une demande de subside pour la construction de logements dans le cadre de la PDV Axe 1 (cfr. Art. 60§5 de l'ordonnance du 6 octobre 2016).

Enjeu 3 : infrastructures

Il manque également d'espaces publics et d'équipements collectifs dans la ZRU faisant en sorte que les habitants locaux sont quasiment exclus de participation à une vie sociale et culturelle.

Il y a actuellement quelques associations actives dans le quartier mais il manque encore des lieux pour combler le vide.

Enjeu 4 : Croissance démographique

Anderlecht fait partie des communes qui contribuent largement à la croissance démographique régionale. La commune compte de nombreux jeunes enfants et le nombre de naissances a fortement augmenté ces dix dernières années, impliquant un rajeunissement de la structure d'âge à Anderlecht. Cela implique de nombreux défis en termes d'infrastructure publique, d'offre de logements adaptés, mais également d'offre de milieux d'accueil pour la petite enfance et d'enseignement.

Anderlecht doit également faire face au vieillissement d'une partie de sa population de plus de 65 ans. Bien que la part de cette population ait diminué dans la commune ces dernières années, leur effectif reste important.

Le nombre de personnes très âgées (85-89 ans) a augmenté ce qui implique d'assurer une offre de soins et d'infrastructures adaptées.

Enjeu 5 : Le mieux vivre ensemble et la dualité

La commune d'Anderlecht est caractérisée par une dualisation sociétale et spatiale.

On peut dire que la commune d'Anderlecht est coupée en deux territoires et que les habitants du côté ouest de la commune est plus affectée par la précarité que la population du côté est.

La dualisation sociétale est présente au niveau de l'enseignement, de la formation, de l'emploi ainsi qu'au niveau de la participation à la vie culturelle particulièrement des jeunes et de la population d'origine étrangère et spécifiquement au sein du périmètre de la ZRU.

La population immigrée a occupé l'espace urbain abandonné par les classes montantes. Cette dualisation entre certaines communes bruxelloises du croissant pauvre dont Anderlecht fait partie et la périphérie urbaine s'est renforcée cette dernière décennie entre autre à cause de la crise financière et le chômage.

La dualisation au sein de la commune s'est accrue par le marché du logement qui se caractérise par des logements de moindre qualité et qui sont occupés par les habitants d'origine étrangère et leurs enfants.

Le processus de dualisation/marginalisation touche particulièrement les jeunes d'origine étrangère aussi bien au niveau culturel qu'économique. La sur concentration de jeunes particulièrement dans le quartier de Cureghem peut produire des tensions avec la population belge en induisant un sentiment d'insécurité.

Pour faire face à la dualisation, la population locale devrait avoir accès au marché du travail et à un logement (social) de meilleure qualité.

La commune essaie entre autre d'attirer la classe moyenne en lançant une série de politiques mais il faut noter que la politique locale ne peut pas totalement résoudre ce genre de problèmes et ceci nécessite des solutions structurelles.

Créer des lieux socioculturels/sportifs dans ce périmètre est un élément majeur pour développer du lien social, de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'insertion sociale. Ceci permettra de décroiser le quartier et de créer une mixité entre les habitants.

De nombreuses initiatives sont lancées et sont créatrices de liens sociaux. Néanmoins, des initiatives permettant d'augmenter le niveau du mieux vivre ensemble seront bien accueillies dans la commune. Ces initiatives participent à créer une inclusion sociale et une cohabitation des différentes communautés locales. Des partenariats peuvent également être mis en place afin de travailler sur le vivre ensemble.

4.2 Objectifs

LA ZRU rassemble des quartiers en difficulté où le secteur public renforce ses investissements en vue d'améliorer la qualité de vie, l'insertion socio-économique des habitants et de créer une nouvelle dynamique de développement de l'économie locale.

Les projets éligibles pour la Politique de la Ville par l'aménagement des quartiers doivent se trouver dans le périmètre de la ZRU 2020 et correspondre aux objectifs mentionnés ci-dessous (cfr. Ordonnance de revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 – article 60) :

1° Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des espaces publics et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociétale ;

2° Garantir le mieux vivre ensemble : lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et amélioration de l'image et du rayonnement de Bruxelles ;

3° Favoriser la lutte contre la précarité, l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et l'insertion socio-professionnelle dans des filières porteuses d'emploi, particulièrement celles en lien avec l'aménagement du territoire et le logement ;

4° Favoriser le développement de logements publics spécifiques pour des segments particuliers de la population (personnes âgées, souffrant d'un handicap, en situation d'urgence, étudiants, etc.) ;

5° A titre accessoire : une ou plusieurs opérations de Politique de la Ville par l'aménagement du territoire (PdV axe 1) ;

6° Actions de coordination et de communication.

4.3 Lien entre enjeux et objectifs

Enjeux principaux	Art. 23 (ARBC janvier 2017)	Objectifs opérationnels
Précarité	§3, 2°	Les actions ou opérations de financement et de subsidiation d'infrastructures permettant de lutter contre la précarité
Chômage	§3, 4°	Les actions ou opérations d'insertion socio-professionnelle, particulièrement en lien avec le logement et l'aménagement du territoire
Logements	§4	Les opérations et actions de développement des logements publics spécifiques pour des segments particuliers de la population, visées à l'article 60alinéa 1 ^{er} , 4° de l'Ordonnance, sont tous moyens de création de logements publics destinés à être loués à des segments particuliers de la population, notamment les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap, les personnes en situation d'urgence, les étudiants. La création de logements publics a lieu notamment par la rénovation, la construction, la démolition suivie de reconstruction et la reconversion de biens immeubles.
Infrastructures	§1, 2°	Actions ou opérations de financement et de subsidiation d'infrastructures sportives et culturelles de quartier y compris à l'intérieur des espaces publics, notamment par la mise en œuvre d'équipements publics d'extérieur
Mieux vivre ensemble et dualité	§2, 3°	Les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble

4.4 Priorités de la commune

Dans le cadre de la PDV 2021-2025, la commune d'Anderlecht mettra l'accent sur 3 enjeux principaux (infrastructures, logements et cohésion sociale) sans oublier que les autres enjeux (précarité/chômage) sont également pris en compte par la commune et développés par le biais d'autres projets/programmes.

Résumé des enjeux	Article de la PDV (ARBC 2017)	Enjeux de la PDV
Manque d'infrastructures	Art. 23 §1, 2°	Développement des infrastructures en vue de renforcer la culture et le sport comme sphère de la cohésion sociale
Manque de cohésion sociale	Art. 23 §2, 3°	Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble
Manque de logements	Art. 23 §4 + OORU : Art. 60§5 => à titre accessoire : une ou plusieurs opérations de Politique de la Ville par l'aménagement du territoire (PdV axe 1)	Développement des logements publics pour des segments particuliers de la population

4.5. Choix des secteurs

La commune a choisi deux secteurs statistiques pour y développer des projets. Les deux secteurs en question sont : Révision-Nord et Albert I quartier (voir fiches de projet).

Ce sont des secteurs où la paupérisation est fortement présente dans la vie quotidienne de la population locale. Ces secteurs sont également en manque d'infrastructures et de logements sociaux. Ces habitants n'ont pas ou peu accès à la culture.

Une grande diversité est présente dans les 2 secteurs, mais chaque communauté vit repliée dans son environnement. La cohésion sociale entre les différentes communautés doit être améliorée.

La commune a cherché et trouvé des opportunités foncières dans les 2 secteurs concernés en vue de répondre aux différents besoins de la population locale.

4.6. Brève présentation des projets

Dans le cadre de la PDV 2017-2020, il a été lancé 3 projets :

- Maison du Peuple (1^{ère} phase : acquisition différentes parcelles)
- Maison des Résistances (ouverture prévue courant 2022)
- Lavoir (ouverture prévue fin 2020)

Dans le cadre de la PDV 2021-2025, un ancien projet de la programmation précédente sera continué et un nouveau projet sera mis en route :

- Maison du Peuple (démarrage de la 2^{ème} phase : étude et travaux)
- Eglise Saint-François-Xavier (nouveau projet : rénovation extérieure et intérieure)

Les fiches de projet donneront un aperçu complet des projets en question.

Conclusion

En participant à ce programme de la PDV 2021-2025, la commune d'Anderlecht s'inscrit pleinement dans la philosophie du programme de la PDV 2021-2025 et contribue à poursuivre la revitalisation des quartiers en difficulté. Les projets proposés répondent ainsi aux besoins et constatations indiqués dans le diagnostic. Les projets proposés contribueront à redynamiser la ZRU. Il complètera les autres initiatives développées dans le commune.

Sources :

IBSA
Monitoring des quartiers
Perspective Brussels
Zoom sur Anderlecht
Observatoire de la Santé
Bruxelles Environnement
Observatoire de la santé et du social (secteur statistique)

Date rédaction diagnostic : 29 août 2020

Fait par : A. Ben-Fodda (abenfodda@anderlecht.brussels)